

Les Gueules Cassées *Sourire Quand Même*

Association fondée en 1921 reconnue d'Utilité Publique décret du 25 février 1927

NUMÉRO **323** JUILLET 2012

CULTURE :

Musée des Cosaques
de la Garde impériale
p. 34



ACTUALITÉ
Assemblée générale 2012
des Gueules Cassées
p. 4

Sommaire

Actualité P.4

L'Assemblée générale des Gueules Cassées



Actualité P.16

Louisa Young est venue nous dire...

Une contribution « musclée » des Gueules Cassées à l'HIA Laveran



Interview P.18

Professeur
Bruno Dubois

Découverte Madagascar : une piste du bout du monde P.22



À suivre P.28

David Travadon
Combattant
de la vie



Reportage P.30

Au refuge des
Collinettes, l'amour
est dans le pré



Culture P.34

Musée des Cosaques de la Garde impériale

En régions P.42

Carnet P.46

À savoir P.48



Gueules Cassées
Sourire Quand Même

Directeur de la publication : Henri Denys de Bonnaventure. Rédacteurs en chef : Patrice Rézeau, André Matzneff.
Conception et réalisation : In Fine. Administration : Union des Blessés de la Face et de la Tête « Les Gueules Cassées »
- 20, rue d'Aguesseau, 75008 Paris - Tél. : 01 44 51 52 00 - Télécopie : 01 42 65 01 14 - e-mail : info@gueules-cassees.asso.fr - site : www.gueules-cassees.asso.fr
N° de Commission paritaire : 0315A 06453 - N° ISSN : 1162-3128. Impression : Touraine Rotos - 32, avenue Charles Bedaux, 37000 Tours. Crédits photos :
UBFT - Emmanuel Augustine, Patrick Remm, DR.

Éditorial



Henri Denys de Bonnaventure
Président de l'Union des
Blessés de la Face et de la Tête
« Les Gueules Cassées »

Ensemble, nous construisons l'avenir

Lors de notre Assemblée générale, nous avons vécu cette année encore des moments forts de recueillement et de convivialité avec tous les participants.

À cette occasion, j'ai pu communiquer aux membres présents des informations importantes pour l'avenir de notre association et de notre fondation :

Les statuts de ces deux entités ont été validés par le Conseil d'État et je vous rappelle que ceux de la fondation prévoient expressément le maintien de l'aide sociale aux Gueules Cassées, le moment venu.

La pérennité de cette mission prioritaire est donc assurée.

Les démarches que nous avons entreprises depuis plusieurs années concernant les domaines ouvrent de prometteuses perspectives.

Pour Le Coudon, votre conseil d'administration vient de décider à l'unanimité de racheter 86 lits répartis sur trois établissements appartenant à un même exploitant, voués à la fermeture, permettant ainsi d'accueillir plus de résidents et de donner à notre maison de retraite une dimension économiquement viable.

L'accord de principe a été obtenu de l'Agence régionale de santé et du Conseil général.

Un nouveau bâtiment sera construit, l'accueil des membres de l'UBFT pour des séjours de vacances étant bien entendu maintenu.

Pour Moussy, nous réfléchissons à la création d'un centre de répit pour patients Alzheimer et leurs conjoints, ainsi qu'à la possibilité de regroupement sur le site de deux petites maisons de retraite déjà existantes, appartenant au monde associatif, regroupement accompagné de synergies permettant une utilisation optimale du domaine.

Tous vos administrateurs et les équipes du siège et des domaines continuent à œuvrer, avec acharnement et enthousiasme, pour notre avenir en respectant les engagements pris par nos fondateurs et notamment celui de « Sourire Quand Même ».

Je souhaite à chacun d'entre vous une saison estivale paisible et chaleureuse.

L'Assemblée générale des Gueules Cassées

du 20 au 22 juin 2012

Voici quelques images choisies des manifestations qui ont émaillé notre Assemblée générale annuelle, manifestations traditionnelles de cohésion, de recueillement et d'amitié.

Après l'hommage au Soldat inconnu et le ravivage de la Flamme sacrée sous l'arc de triomphe, c'est en la basilique Notre-Dame-des-Victoires, place des Petits-Pères, dans le 2^e arrondissement, que nous avons rendu cette année hommage à la mémoire de nos fondateurs, de nos camarades et de nos bienfaiteurs disparus, en participant à la messe dite par le père Hervé Soubias.

C'est enfin dans les locaux mis à notre disposition par la Française des Jeux, puis en notre domaine de Moussy-le-Vieux, que s'est terminée notre Assemblée générale 2012, sous un soleil radieux et plus particulièrement pour le repas de clôture, dans une ambiance plus que chaleureuse !

Merci à tous ceux qui nous ont fait, cette année encore, l'amitié et l'honneur de participer à cette assemblée.





LE RAVIVAGE DE LA FLAMME



▲ Après le dépôt de gerbe, à droite, en compagnie de Lucien Flamant et de Frédéric Martinez, le président ravive la Flamme sacrée.



▲ Les porte-drapeaux, toutes générations confondues.



▲ Les enfants des écoles, toujours fidèles à la cérémonie du Souvenir.

LA MESSE À LA BASILIQUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES



⬆ Au centre et de gauche à droite, le père Hervé Soubias, curé-recteur de la basilique, notre président et le général Bruno Cuhe, gouverneur des Invalides, au milieu de nos porte-drapeaux.



⬆ Dans la basilique, Antoine du Passage, devant la plaque commémorant la libération de Notre-Dame-de-La-Garde, à Marseille, le 25 août 1944.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À MOUSSY



Lecture du rapport moral du président.



De gauche à droite, le général Elrick Irastorza, ancien CEMAT, Henri Denys de Bonnaventure, le médecin général inspecteur Didier Lagarde et Pierre Nicollin fleurissent le Monument des Fondateurs.



Un moment de recueillement...

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À MOUSSY



⬆ Bernard Simon et Jacques Augière fleurissent le caveau des Gueules Cassées.



⬆ Gilles Ménard, porte-drapeau de la région Île-de-France, à l'honneur.



⬆ Notre président et le professeur Bruno Gogly, lauréat du prix de la fondation des Gueules Cassées 2011.



Compte-rendu de l'Assemblée générale

du vendredi 22 juin 2012

Conformément à la convocation de l'Assemblée générale annuelle qui a été adressée, le 9 mai 2012, aux membres de l'UBFT, la séance est ouverte à 9h45, au centre de conférences de la Française des Jeux, à Moussy-le-Vieux (77).

La feuille de présence indique que **81** Gueules Cassées sont présents dans la salle.

Le président précise que **838** pouvoirs valables ont été reçus et que **784** pouvoirs nominatifs ou blancs ont pu être valablement répartis, dans la limite statutaire de 10 par membre présent, en cas de mise aux voix d'une motion de dernière minute.

Le président déclare l'Assemblée ouverte, à 9 h 45 et demande à l'assistance de respecter une minute de silence à la mémoire de tous ceux de nos camarades, de leurs conjoints ou membres de leur famille qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée générale.

Conformément à l'ordre du jour, il est donné lecture des différents rapports qui figuraient dans la brochure jointe à la convocation de cette Assemblée générale et dont les textes ne sont pas à nouveau reproduits.

Seuls un complément d'information donné par le président, les textes des rapports du commissaire aux comptes, documents officiels communiqués le jour de l'Assemblée, le résultat du vote des résolutions et les réponses aux questions diverses figurent dans ce compte-rendu.

- Lecture du rapport moral 2011 par le président, Henri Denys de Bonnaventure,
- Lecture du rapport d'activité 2011 par le directeur général, Olivier Roussel,
- Présentation des comptes 2011 par le trésorier, Bernard Allorent,
- Présentation du budget 2012 par le trésorier, Bernard Allorent,
- Lecture du rapport de la commission d'audit interne par son président, William Dumont,
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes, Didier Piro,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes, Didier Piro,
- Lecture du résultat du vote des résolutions, par Michel Nail, président de la commission de scrutin,
- Lecture du résultat du scrutin portant sur le renouvellement partiel du conseil d'administration, par le président de la commission de scrutin, Michel Nail.

En complément de son rapport moral, le président apporte les précisions suivantes

Perspectives pour l'après 2011

L'aide sociale à nos membres sera maintenue, je le redis, quoi qu'il arrive. Mais une évolution est indispensable dans sa forme et son contenu, en raison notamment du vieillissement de nos membres, du changement de mode de vie, du développement du maintien à domicile.

S'agissant de nos effectifs, la courbe démographique de l'association est extrêmement défavorable : 38% d'entre nous ont plus de 80 ans; 73% des membres (les trois quarts de l'effectif) ont plus de 75 ans. La moyenne d'âge dépasse les 77 ans.

Compte-rendu de l'Assemblée générale

du vendredi 22 juin 2012

Heureusement, des membres plus jeunes commencent à s'impliquer dans la vie de l'association, que ce soit dans les délégations régionales ou au conseil d'administration. C'est encourageant pour l'avenir.

Mais le vieillissement de l'association n'est plus masqué qu'en partie par l'adhésion des blessés en OPEX et des blessés en service, qui sont bien sûr beaucoup plus jeunes. Comme je l'ai dit à propos de 2011, leur nombre est évidemment et heureusement insuffisant pour combler les vides.

Cela aura bien sûr une influence sur la gouvernance et le fonctionnement de notre association. Nous y réfléchissons, notamment dans notre groupe Avenir et nous avons déjà pris quelques mesures, en particulier dans la rédaction des statuts de l'association et de la fondation, points que j'aborde maintenant.

Les nouveaux statuts de notre fondation, qui prévoient expressément le maintien de cette aide le moment venu, je vous rappelle qu'ils viennent d'être validés par le Conseil d'État.

Les statuts de l'association, quant à eux, ont été validés par le Conseil d'État, par décret du ministère de l'Intérieur.

Dans les semaines à venir, nous allons, en concertation avec les administrateurs, en examiner les retombées sur l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration.

La commission d'audit interne n'est pas reconduite comme commission permanente : cette activité pourra bien sûr être relancée en tant que de besoin, sur un sujet particulier.

Je tiens à rendre hommage à ses membres pour la qualité du travail accompli, et particulièrement par son président

William Dumont qui vous présentera son rapport pour l'année 2011 dans quelques instants, et je les en remercie.

S'agissant de l'avenir des domaines, 2012 pourrait être une année déterminante.

En effet, les démarches que nous avons entreprises depuis plusieurs années ouvrent de prometteuses perspectives.

Pour Le Coudon, cette évolution s'est concrétisée dans les dernières semaines par la décision prise à l'unanimité par votre conseil d'administration de racheter 86 lits répartis sur trois établissements appartenant à un même exploitant, voués à la fermeture, sous réserve définitive de l'accord de l'Agence régionale de santé et du Conseil général. Nous sommes pour l'instant en négociation favorable avec ces instances qui ont donné un accord de principe.

Un nouveau bâtiment sera construit, l'accueil des membres de l'UBFT pour des séjours de vacances étant bien entendu maintenu.

Pour Moussy, nous réfléchissons à la création d'un centre de répit pour patients Alzheimer et leurs conjoints, ainsi qu'à la possibilité de regroupement sur le site de deux petites maisons de retraite déjà existantes, appartenant au monde associatif, regroupement accompagné de synergies permettant une utilisation optimale du domaine. Toutes ces pistes sont explorées pour tenter de résoudre notre problème.

Pour conclure, nous venons de franchir le seuil des 90 ans de l'association et des 10 ans de la fondation. Mais nous n'allons pas en rester là : nos activités et notre dynamisme montrent clairement notre volonté de poursuivre l'œuvre de nos anciens dans le respect de la belle devise qu'ils nous ont léguée : « Sourire Quand Même ».

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Monsieur le président,
Messieurs les membres du conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs les membres **de l'association Union
des Blessés de la Face et de la Tête**,

Siège social : 20, rue d'Aguesseau
75008 PARIS

Monsieur le président,
Messieurs les Membres du conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs les membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **Union des Blessés de la Face et de la Tête**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés lors de votre conseil d'administration en date du 19 avril 2012. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels de l'UBFT.

Toutes les explications complémentaires sur les résultats et l'activité de l'exercice sont contenues dans les rapports de votre président, de votre directeur général, de votre trésorier et de la commission d'audit interne.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2012

FRANCE AUDIT
Représentée par Monsieur Didier PIRO

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Monsieur le président,
Messieurs les membres du conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs les membres de l'association **Union des Blessés de la Face et de la Tête**,

Siège social : 20, rue d'Aguesseau
75008 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

I - Conventions non autorisées préalablement

En application de l'article L. 823-12 du code de commerce,

nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie :

- avec la fondation des Gueules Cassées,
- nature et objet : convention de refacturation de frais de personnel administratif et comptable,
- modalités : refacturation sur la base d'un nombre d'heures effectué par les salariés de l'UBFT pour la fondation et refacturation des charges de personnel correspondantes.

Pour l'année 2011, cette refacturation s'est élevée à 50 058,23 euros.

Cette convention a cependant été signée par les présidents de l'UBFT et de la fondation des Gueules Cassées.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

II - Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

I. Avec la fondation des Gueules Cassées

Par un décret en date du 11 avril 2001, la fondation des Gueules Cassées a été reconnue comme établissement d'utilité publique. Dès lors, le président de la fondation des Gueules Cassées, en vertu de l'article 1^{er} du décret du 11 avril 2001, a été autorisé à accepter au nom de la fondation, le versement d'un montant de 30 490 000 euros constituant ainsi la dotation de l'établissement. Nous vous rappelons que

vosre Assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2000 avait approuvé le montant de cette dotation.

II. Avec Les Ailes Brisées

L'association Les Ailes Brisées a conclu, le 4 octobre 1972, un contrat avec l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, aux termes duquel il leur est apparu opportun de se rapprocher dans le domaine de l'émission de billets de la Loterie Nationale entiers et divisibles.

À compter du 1^{er} janvier 1973, l'association Les Ailes Brisées a donné à votre association mandat de gérer leur émission de billets de la Loterie Nationale.

Un avenant à ce contrat du 4 octobre 1972 a été signé en date du 8 novembre 1989 pour tenir compte des modifications des conditions d'exploitation des émissions et notamment la création du Loto. Cet avenant en date du 8 novembre 1989 n'a pas modifié l'essentiel du contrat signé le 4 octobre 1972.

Le 8 novembre 1999, un accord transactionnel entre la Française des Jeux et le GIE Prelo a abrogé le contrat de loterie instantanée de 1991 et ses avenants qui les liaient. De ce fait, l'Union des Blessés de la Face et de la Tête et Les Ailes Brisées ont signé un avenant au contrat initial en date du 14 décembre 2000 pour tenir compte de cet accord transactionnel. Cet avenant, dont les dispositions ont pris effet au 1^{er} janvier 2000, aménage le protocole d'accord de 1972, et annule et remplace l'avenant du 8 novembre 1989.

Au titre de l'exercice 2011, la dotation allouée à l'association Les Ailes Brisées s'est élevée à **968 971 euros**.

III. Avec la Française des Jeux

L'Union des Blessés de la Face et de la Tête détient une participation de 9,229% ainsi qu'un poste d'administrateur au sein de la Française des Jeux. À ce titre, votre association a désigné un représentant permanent.

IV. Avec l'ARPAH

Compte tenu des liens existants entre votre association et l'ARPAH, un certain nombre d'administrateurs de votre asso-

ciation sont également administrateurs de l'ARPAH. À ce titre nous vous rappelons que, sur l'exercice 2011, aucune somme n'a été versée à l'ARPAH.

V. Avec Sicav Épargne Aguesseau

Un protocole est intervenu entre l'établissement financier Lazard et votre association afin de créer la Sicav dénommée « Sicav Épargne Aguesseau ». Le conseil d'administration du 18 juin 2004 a autorisé votre président à signer le protocole avec l'établissement financier Lazard. Le conseil d'administration du 28 septembre 2004 s'est prononcé pour la constitution de la Sicav dénommée « Sicav Épargne Aguesseau ». Cette Sicav a été autorisée par l'Autorité des marchés financiers le 31 août 2004 et a été créée officiellement le 14 octobre 2004. Au 31 décembre 2011, les 8 664 parts que vous détenez dans la Sicav « Sicav Épargne Aguesseau » s'élèvent à un montant de **90 114 680,00 euros**.

VI. Étant donné l'existence de liens particuliers entre ces personnes morales et votre association, nous nous devons de vous rendre compte qu'il nous avait été donné avis d'administrateurs communs avec les 32 entités suivantes :

- a. Avec la fondation des Gueules Cassées
- b. Avec Les Ailes Brisées
- c. Avec l'Office National des Anciens Combattants
- d. Avec la Fondation Hôpital Saint-Joseph
- e. Avec la Fondation Maréchal Lyautey
- f. Avec l'Union Nationale Armée Blindée Cavalerie Chars
- g. Avec l'ARPAH (Association pour la Réadaptation des Personnes Âgées Handicapées)
- h. Avec la Sicav Épargne Aguesseau
- i. Avec la Fondation du Souvenir de Verdun
- j. Avec l'Institution Nationale des Invalides
- k. Avec l'Association Jean Lachenaud
- l. Avec l'Office Chrétien des Handicapés
- m. Avec l'Association Bagnolaise d'Information
- n. Avec le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides

- o.** Avec le Foyer de l'Institution Nationale des Invalides
- p.** Avec l'Amicale des Anciens de la Légion Étrangère de Paris
- q.** Avec la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures
- r.** Avec le Souvenir Français
- s.** Avec Solidarité Défense
- t.** Avec Promotion Saint-Cyr « Terre d'Afrique »
- u.** Avec l'Association Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre
- v.** Avec l'Association Amitié et Partage
- w.** Avec l'Unité de Soins Longue Durée Sainte-Élisabeth
- x.** Avec l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, Groupement de l'Ain
- y.** Avec la Ligue de Tir du Lyonnais
- z.** Avec la société de tir Les Pionniers Bressans

- a.a.** Avec la Fondation Paul Parquet
- b.b.** Avec la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des Combats du Maroc et de Tunisie
- c.c.** Avec l'Association des Anciens et Amis de St-Louis-de-Pratlong
- d.d.** Avec l'Association pour la Protection du Patrimoine de Fiac
- e.e.** Avec l'Association des Amis et Lieux de Culte de Fiac
- f.f.** Avec la Française des Jeux

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2012

FRANCE AUDIT

Représentée par Monsieur Didier PIRO

RÉSULTAT DU VOTE DES RÉOLUTIONS

arrêtées par le conseil d'administration du 19 avril 2012

Inscrits	2 837
Votants	1 168

Résolution n°1 :

Approuvée à la majorité absolue

Nuls	69
Blancs	49
Exprimés	1 050
Pour	991
Contre	8
Abstentions	51

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports moral et d'activité 2011, l'Assemblée générale approuve ces rapports dans toutes leurs dispositions.

Résolution n°2 :

Approuvée à la majorité absolue

Nuls	69
Blancs	53
Exprimés	1 046
Pour	934
Contre	13
Abstentions	99

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports du trésorier, du commissaire aux comptes et de la commission d'audit interne, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2011 dans toutes leurs dispositions et donne quitus au conseil d'administration.

Elle décide d'affecter au report à nouveau le déficit de 2 312 433 euros. Le report à nouveau sera ainsi ramené de 5 932 124 euros à 3 619 691 euros.

Résolution n°3 :

Approuvée à la majorité absolue

Nuls	69
Blancs	60
Exprimés	1 039
Pour	966
Contre	10
Abstentions	63

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la présentation du budget 2012, l'Assemblée générale l'adopte dans toutes ses dispositions.

Résolution n°4 :**Approuvée à la majorité absolue**

Nuls	69
Blancs	51
Exprimés	1 048
Pour	960
Contre	14
Abstentions	74

Conformément à l'article X des statuts, l'Assemblée générale approuve la délibération du conseil d'administration relative à l'aliénation de biens immobiliers au profit de la commune de Moussy-le-Vieux :

- une parcelle de terrain sise à Moussy-le-Vieux cadastrée AI 248 d'une contenance de 1 000 m², située à l'extérieur du domaine derrière la mairie, afin de répondre à la demande de la commune pour la construction d'une mini crèche intercommunale;
- une parcelle de terrain sise à Moussy-le-Vieux cadastrée AB0034, d'une contenance de 50 m², située à l'extérieur du domaine des Gueules Cassées sur la hauteur du village, afin de répondre à la demande de la commune de créer un chemin pédestre.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INSCRITS	2 837
Votants par correspondance	1 163
Votants sur place	5
Total des votants	1 168

Bulletins nuls et blancs	96
Exprimés	1 072

MAJORITÉ REQUISE

50% + 1 voix des suffrages exprimés	537
---	-----

■ Bernard Allorent	748	élu
■ Michel Clicque	933	élu
■ Guy Delplace	871	élu
■ Henri Denys de Bonnaventure	988	élu
■ François Derrien	340	non élu
■ Michel Franque	865	élu
■ Xavier Halgand	835	élu
■ Ludovic Masson	355	non élu
■ Jean Roquet Montegon	846	élu
■ Serge Voisin	302	non élu

Les opérations de dépouillement ont été menées par la commission de scrutin, présidée par **Michel Nail**, administrateur, assisté par :

- **Tadj Charef**, délégué régional,
- **Robert Esquirol**, délégué régional,
- **Robert Lang**, délégué régional,
- **Bernard Luquet**, délégué régional,
- **Jean-Daniel Marquis**, administrateur,
- **Gérard Pinson**, délégué régional,
- **Serge Véron**, délégué régional.

Après lecture de ces résultats de scrutin, le président déclare l'Assemblée générale 2012 close à 11 h 45.

Louisa Young est venue nous dire...

Le mercredi 6 juin 2012, une table ronde était organisée par la fondation des Gueules Cassées et les éditions Baker Street à l'occasion de la parution en France du *best-seller* anglais *Je voulais te dire*, de Louisa Young, dans le grand salon du siège de l'Union.

Histoire d'amour entre deux personnages issus de milieux très différents, dans une Angleterre encore très victorienne confrontée aux dévastations morales et matérielles causées par le premier conflit mondial, ce roman décrit également le travail de pionnier accompli par les chirurgiens de la reconstruction faciale, ce qui bien sûr ne pouvait laisser indifférents Les Gueules Cassées.

Cette table ronde était animée par Jean Lebrun, producteur de « La Marche de l'Histoire » sur France Inter, en présence du professeur Bernard Devauchelle, chef du service de chirurgie maxillo-faciale du CHU d'Amiens, d'Annette Becker, historienne et professeur à Paris-Ouest Nanterre et de Jérôme Kircher, comédien ayant incarné le personnage de Bastoche dans *Un long dimanche de fiançailles*, de Jean-Pierre Jeunet.

Le général Hubert Chauchart du Mottay, président de la fondation des Gueules Cassées, Henri Denys de Bonnaventure, président de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête Les Gueules Cassées, Olivier Roussel, directeur général, ainsi qu'un certain nombre de collaborateurs du siège assistaient à cette sympathique manifestation.

Louisa Young, l'auteure, en pleine séance de dédicaces.



Jean Lebrun, producteur de « La Marche de l'Histoire » sur France Inter, animait la table ronde.



Le comédien Jérôme Kircher a lu quelques passages de l'ouvrage de Louisa Young.



Annette Becker, historienne et professeur à Paris-Ouest Nanterre.



Le professeur Bernard Devauchelle, chef du service de chirurgie maxillo-faciale du CHU d'Amiens.



Une contribution « musclée » des Gueules Cassées à l'HIA Laveran



◀ La plaque en hommage au don des Gueules Cassées.



▲ De gauche à droite : Laurent Théfenne, médecin en chef de l'HIA Laveran, Henri Denys de Bonnaventure, Jean-Daniel Marquis, le général Daniel Vallet, directeur de l'hôpital.

Répondant à l'invitation du général Daniel Vallet, directeur de l'Hôpital d'Instruction des Armées Laveran, le président Henri Denys de Bonnaventure, accompagné de Jean-Daniel Marquis, administrateur, et de Patrice Rézeau, directeur adjoint chargé de la vie associative, s'est rendu à Marseille, mercredi 25 avril dernier, pour inaugurer la mise en service d'un ergomètre isocinétique informatisé de

dernière génération, offert par Les Gueules Cassées.

Les appareils d'isocinétisme permettent d'évaluer la force musculaire et de renforcer de manière sélective différents groupes de muscles.



Lors de l'inauguration, le médecin en chef, Laurent Théfenne, a souligné l'importance de ce matériel de haute technologie dans la mise en œuvre des traitements de médecine physique et de réadaptation, tant pour les militaires blessés que pour les patients civils.

◀ Démonstration du fonctionnement de l'ergomètre isocinétique.

Interview

Professeur Bruno Dubois



Tête chercheuse

Le magazine des Gueules Cassées est allé à la rencontre du professeur Bruno Dubois, directeur de l'Institut de la Mémoire et de la Maladie d'Alzheimer. Ce centre de recherche clinique a ouvert ses portes au cœur du groupe hospitalier de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, en septembre 2010.

Unique en France, il s'inscrit à la pointe du combat contre ce terrible fléau médical, social et sociétal.

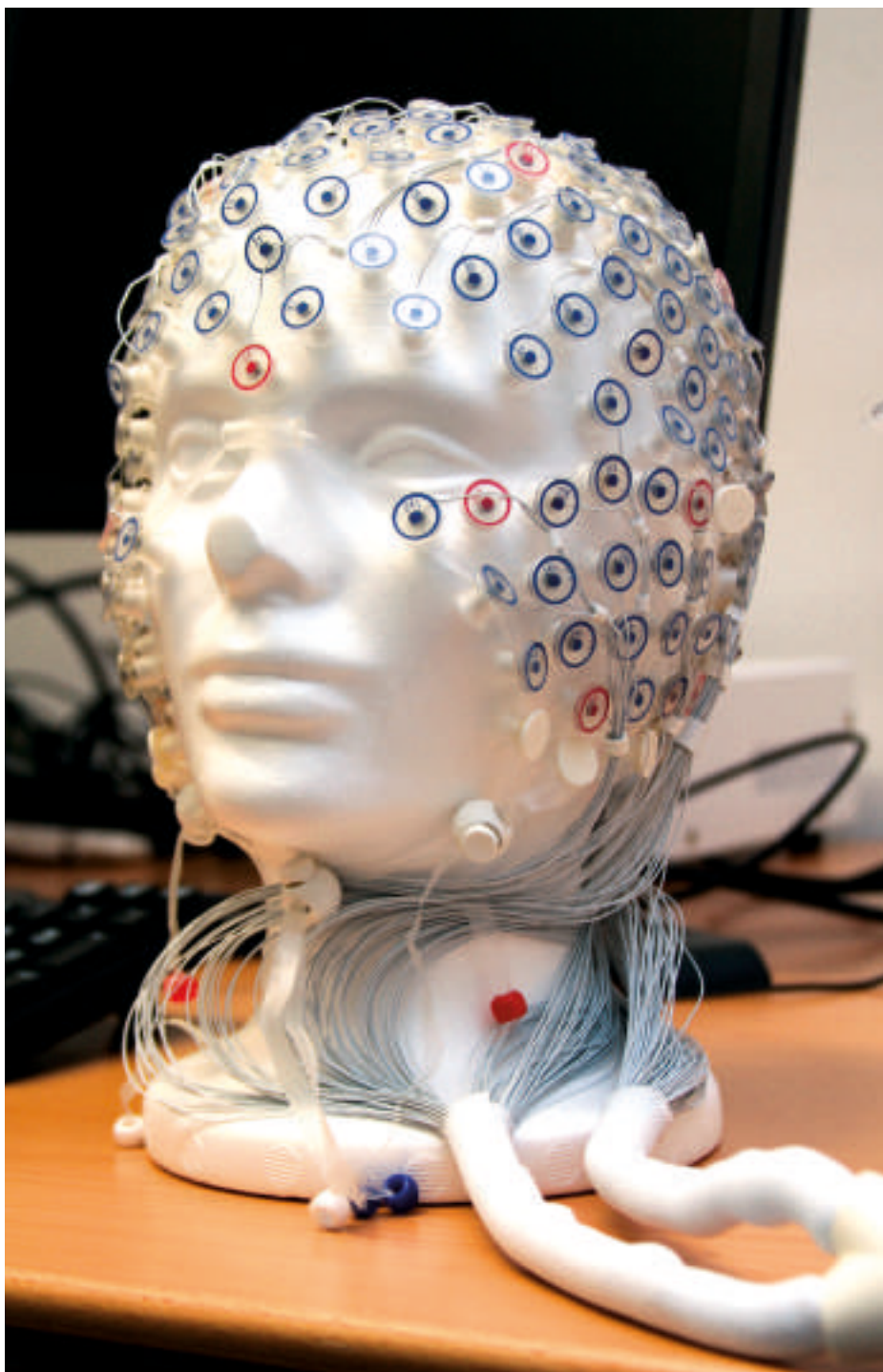
Pouvez-vous nous présenter l'institut que vous dirigez ?

Professeur Bruno Dubois : L'IM2A se situe à la confluence de l'hôpital et du laboratoire. Il relève en cela d'un concept tout à fait original et novateur. Il met à la disposition des patients atteints de maladies cognitives et comportementales – qu'il place au centre de sa mission – un plateau technique exceptionnel. Évaluation, bilan IRM, analyses biologiques avec biomarqueurs... Des diagnostics approfondis sont proposés aux malades. En retour, toutes les informations obtenues sont « sanctuarisées » dans une base de données *ad hoc*. L'établissement de cette cohorte s'avère tout à fait précieux pour améliorer notre connaissance de ces pathologies et orienter avec pertinence de nouvelles recherches. Nous avons



même mis en place – avec l'accord des personnes concernées et dans le strict respect des règles éthiques – un dispositif de prélèvements *post mortem* afin de valider *a posteriori* nos évaluations.

Je tiens à souligner ici l'extraordinaire implication du professeur Duyckaerts – neuropathologiste de renom – dans ce processus d'une grande complexité organisationnelle et technique.



L'IM2A et Les Gueules Cassées : *un fructueux partenariat*

Les Gueules Cassées ont financé en 2010 l'acquisition d'un électroencéphalographe à haute performance au profit de l'IM2A. Cet appareil de dernière génération permet d'observer et d'enregistrer le fonctionnement du cortex cérébral à l'échelle du millième de seconde.

Comment s'organise la recherche dans votre domaine ?

Elle fonctionne comme dans de nombreuses autres spécialités : recherche clinique, recherche fondamentale et recherche thérapeutique forment les trois sommets de ce que j'appellerais un « triangle magique ». La première, comme on l'a vu, vise à extraire le maxi-

mum d'informations de l'étude des patients. La deuxième utilise les données collectées par la première pour créer des modèles en laboratoire. Elle relève plus spécifiquement de structures telles que l'INSERM ou le CNRS. La troisième – qui utilise les conclusions de la deuxième – fait, quant à elle, intervenir

suite page 20





les industriels, la découverte de nouvelles molécules nécessitant d'énormes engagements financiers. Les médicaments ainsi mis au point sont à leur tour testés sur des malades en phase de recherche clinique. Comme vous le constatez, le schéma est itératif... ou pour le dire plus simplement, la boucle est bouclée.

Qu'en est-il plus spécifiquement de la recherche clinique ?

Son statut est intermédiaire entre les soins et la recherche pure. D'où un positionnement parfois un peu compliqué et des financements assez difficiles à obtenir. Ce qui est d'autant plus dommageable que son utilité s'avère majeure. Le combat mené contre la maladie d'Alzheimer en est l'illustration la plus frappante. Il y a une quinzaine d'années en effet, aucun diagnostic fiable n'existait. On la diagnostiquait par exclusion : devant des troubles cognitifs ou de mémoire, on cherchait alors, par des examens complémentaires, l'existence d'accident vasculaire du cerveau ou d'une tumeur puis, à défaut de telles



IM2A : visite guidée

L'IM2A occupe le pavillon François Lhermitte de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Il se compose d'une équipe d'environ cinquante personnes : médecins, psychologues, orthophonistes, chercheurs, agents hospitaliers... Entièrement réhabilité, l'intérieur a été décoré par différents artistes. À l'entrée, deux tableaux aux contours avant-gardistes accueillent les visiteurs. Au fil des couloirs, plusieurs petites phrases et dessins de Ben - fameux artiste français au graphisme si particulier - émaillent les murs : « *Je ne perds pas la mémoire, c'est la mémoire qui me perd* », ou encore « *Je voyage chaque jour* ». Au rez-de-chaussée, les bureaux de consultation jouxtent des chambres pour des hospitalisations de jour. Au premier, s'étend une grande salle de conférence. Au second, se niche l'ancre des chercheurs. « *Un bâtiment extrêmement fonctionnel au regard de notre activité* », résume le professeur Bruno Dubois.

traces, on s'orientait vers Alzheimer. Aujourd'hui, grâce aux progrès de la recherche clinique, on arrive à l'identifier avec un très haut degré de certitude sur l'existence d'arguments positifs

qui la caractérisent : une atrophie spécifique de l'hippocampe, le dysfonctionnement de certaines zones très particulières du cerveau sur des examens métaboliques ou de perfusion



cérébrale, la diminution de la protéine A β et l'augmentation d'une protéine dénommée TAU dans le liquide céphalorachidien et, bientôt de façon relativement courante, l'existence de lésions amyloïdes détectables par PET scan après injection d'un marqueur puissant et hautement spécifique.

Quelle est l'importance de cette amélioration du diagnostic ?

Elle est fondamentale et elle change tout ! Tout d'abord, le diagnostic est plus précoce, ce qui permet une prise en charge plus efficace des personnes affectées. Ensuite, le cadre de la mala-

La maladie d'Alzheimer en chiffres

La maladie d'Alzheimer touche environ

800 000 personnes en France, dont

220 000 nouveaux cas chaque année. À terme,

1,2 million de personnes devraient être atteintes en 2020 et plus de **2 millions** en 2040.

die est clairement défini. Ses spécificités biologiques ont enfin été isolées. Cette étape se révèle décisive car elle nous permet pour la première fois de disposer de cohortes homogènes, pour lesquelles le diagnostic est quasiment sûr. Nos bases de données s'en trouvent fiabilisées de manière prodigieuse, ce qui nous permet de travailler sur un socle solide. Un prérequis indispensable pour la recherche fondamentale et le développement de nouvelles molécules.

gieuse, ce qui nous permet de travailler sur un socle solide. Un prérequis indispensable pour la recherche fondamentale et le développement de nouvelles molécules.

Quand pourra-t-on guérir de la maladie d'Alzheimer ?

C'est une question extraordinairement difficile. Il nous est impossible de fixer à ce jour un horizon précis. Je dirais qu'après l'arrivée d'une première génération de médicaments dits symptomatiques – c'est-à-dire s'attaquant plus aux symptômes qu'à la cause – une seconde vague est en cours d'étude. L'objectif est de bloquer le développement de la pathologie amyloïde responsable de la maladie. Plusieurs vaccins sont ainsi en phase d'expérimentation. Mais il est beaucoup trop tôt pour se prononcer. Dans notre domaine comme dans beaucoup d'autres, il convient de rester prudent. Rien n'est pire que de donner de faux espoirs. Je conclurai donc en disant très simplement que nous avançons et que nous sommes sur la bonne voie.

PROPOS RECUEILLIS
PAR ÉRIC DUMOULIN

Découverte



Madagascar : une piste du bout du monde

Entre Vangaindrano et Fort Dauphin – à l'extrême sud de Madagascar – serpente une piste du bout du monde. Lors d'un voyage au long cours dans l'île rouge, notre camarade Patrick Remm l'a empruntée à bord d'un camion de marchandises. Retour sur un mémorable périple.

Arrivée à Vangaindrano. La route – presque – goudronnée s'arrête ici, sur cette miette de terre ocre perdue dans le sud-est malgache. Nous cherchons une solution pour rejoindre Fort Dauphin, ville emblématique au riche passé colonial. Mario, un Malgache responsable de « l'agence de transport » locale nous aborde. Il nous affirme que le moyen le moins coûteux reste le camion

brousse. Le trajet dure deux jours et une nuit si aucune panne n'immobilise trop longuement le véhicule. Soit environ 30 heures pour effectuer 210 km ! Notre « bahut » transporte avant tout des marchandises. Les passagers viennent en sus... Dans l'ombre de ses roues, un petit groupe disparate et rieur attend le départ. Depuis quand ? Difficile à préciser, la fréquence des départs s'avérant pour le moins erratique. Notre

chauffeur est d'ailleurs parti s'approvisionner dans une station essence à 140 km de Vangaindrano, ce qui explique notre retard sur un horaire déjà très théorique. Il se nomme Hamzah, possède avec son père et son frère trois camions. Ils assurent régulièrement la ligne pour ravitailler les villages. Les bidons arrivent enfin en pousse-pousse... Signe d'un « appareillage »

suite page 24



V *Installés tant bien que mal, nous nous dirigeons lentement vers notre destination.*

A *L'essence est enfin arrivée, de la station située à 140 km de là.*



Certains passagers ont attendu le départ, depuis combien de temps? **>**



Premier bac, première traversée, le début d'une longue série.



Nous rencontrons un métis Karane, fils d'un général saint-cyrien assassiné peu de temps avant.



Un « resto route ». Au menu : poissons grillés et manioc frit.

« Le camion avance lourdement. Il progresse sans hâte, avec de brusques hésitations. »

désormais imminent. Il n'est que temps : l'après-midi est déjà bien entamé.

Départ

Canards enfermés dans des paniers tressés, ballots disparates et multicolores, cageots dégorgeant de légumes... Hommes, bêtes et marchandises embarquent. Tassé dans le coin arrière droit, je suis coincé entre deux vieilles dames, dont l'une me pose gentiment une petite chèvre sur les genoux. Deux mécanos accompagnent le chauffeur. Ils se révéleront très utiles.

On part. Le camion emprunte la rue principale, sous les applaudissements des badauds. Un coup de klaxon pour

dix tours de roue. Tout de suite à la sortie du bourg, la piste. Gercée de soleil, elle tend sa peau croûteuse, à peine rompue de temps à autre par un bouquet de paillotes d'où jaillissent des enfants attirés par le bruit. Rude, elle taille une trouée rouge dans la campagne émaillée du vert tendre des rizières. Des lanières de vent fouillent en courtes rafales les odeurs d'essence et les voix mêlées. De petits villages ensevelis sous les manguiers et les jacquiers s'entrouvrent pour nous accueillir. Le camion avance lourdement. Il progresse sans hâte, avec de brusques hésitations. La route rapiécée coule en dessous.

De nuit

Premier cours d'eau, premier bac, première halte. Le début d'une très longue série. Tous les bacs sont conçus avec trois coques assemblées qui, surchargées, glissent sous le niveau de l'eau. Retour sur la terre ferme. La nuit tombe, rapide. Les phares ouvrent un long chemin lumineux où dansent les insectes. Parfois, un cahot plus violent que les autres projette les uns sur les autres les corps endormis. Arrivée vers minuit dans un minuscule village dénommé Sandraviny, après seulement 82 km parcourus en 9 heures. Le retard pris le matin pour s'approvisionner en carburant ne sera jamais rat-



20 heures durant, cette jeune femme et son bébé voyageront en dormant à tout de rôle.



À Manantenini, un lémurien nous regarde déjeuner de langoustes et de riz.

trapé. Les légumes à livrer à Fort Dauphin commencent à souffrir...

Nous sommes privilégiés : on nous propose une case sommairement équipée. Les autres passagers dormiront dans le camion. Au petit matin, découverte du lieu et petit déjeuner de gâteaux de farine de riz chauffés sur une plaque. La plupart des cahuttes se sont transformées en épiceries, signe infallible de l'importance de l'endroit. Les paysans qui vivent dans des hameaux de brousse, très loin pour certains, viennent ici effectuer leurs maigres emplettes. Au fil de nos déambulations, nous rencontrons un sympathique métis Karane né ici, revenu dans son village dans un but

humanitaire. Son père, général saint-cyrien, a été assassiné il y a peu. Il était chef d'état-major et luttait pour changer un pays où la corruption règne en maître. Comme nombre de Malgaches, notre interlocuteur critique ces dérives et déplore la misère dans laquelle vivent les trois quarts de la population.

Vers le sud

Huit heures, camion chargé, nous repartons. Chacun refait sa place sur les bancs de bois brut adossés aux ridelles. Pas de chèvre ce matin, je peux me détendre... Et admirer le paysage. La plaine commence à onduler en vagues courtes. La terre

suite page 26

Patrick Remm : entre voyages et écriture



Membre des Gueules Cassées, officier de réserve, Patrick Remm est né en 1950. Il entame une carrière dans l'armée de terre au 1^{er} régiment de spahis, à Speyer (RFA), puis dans un service de sécurité de la Défense. Après plusieurs affectations à l'étranger, il devient conseiller du commandement en matière de sécurité à Paris. Germaniste diplômé, il est sollicité en 1994 par l'Association culturelle allemande pour réaliser le premier tome et codiriger la rédaction d'une trilogie intitulée *1945, la fin de la guerre et le renouveau*. Dans le même temps, il contribue aux travaux de plusieurs revues historiques en France comme en Allemagne. Il crée en 1998 l'association Le Casque et la Plume dont la vocation est de participer au devoir de mémoire par la recherche historique et la publication de travaux. Féru d'histoire, il publiera d'ailleurs lui-même plusieurs ouvrages de référence dont *De la Reconquête à la Victoire : La 1^{re} Armée Française 1944 -1945*, *Le Tronçon du Glaive : la France Libre et Combattante (1940-1946)*, *Les trente laborieuses : la France de l'après-guerre*.



Madagascar en bref...

Située sur l'océan Indien, à 9 000 km de Paris et à 400 km à l'est des côtes africaines, l'île de Madagascar est la cinquième au monde par sa taille. D'une superficie totale de 587 000 km² - soit l'équivalent de la France - elle totalise 4 800 km de côtes. Elle compte environ 20 millions d'habitants. Sa capitale est Antananarivo (Tananarive), ses langues officielles le malgache et le français. Sa population se compose d'Indo-Pakistanaïes, de Chinois, de Comoriens et d'Européens, dont une très forte communauté de Français - environ 25 000 -, héritage de la période coloniale qui s'est déroulée de 1895 à 1958. Ses religions : culte des ancêtres, catholicisme et protestantisme principalement. Particulièrement pauvre, elle se situe au 135^e rang mondial en termes de développement économique et humain. Sa flore et sa faune uniques sur la planète malgré une déforestation endémique, la beauté de ses paysages, ses trésors minéraux et la gentillesse de ses habitants en font une extraordinaire destination de voyage.

rougeâtre, semée de touffes de végétation maigre et épineuse, semble buter sur les montagnes des Hautes Terres, au loin. J'ai pour voisine une jeune femme de 20 ans et son enfant. Montée à Sandraviny, elle voyagera durant 20 heures, son bébé dans les bras. Ils dormiront à tour de rôle ou ensemble. Ni pleurs, ni cris ni caprices... comme tous les enfants ici.

Le camion cahote. L'un des mécanos sommeille, assis sur la plate-forme métallique située à l'arrière. Pannes d'alternateur ou de fil à la masse, problèmes d'amortisseurs... il réparera tout

avec une incroyable ingéniosité. Il « marche » au zamal, nom malgache du chanvre indien. Ça l'aide à tenir.

Soudain, le camion s'embourbe. Cela n'émeut personne. Le chemin est comblé avec de grosses pierres récupérées sur les bas-côtés, les pneus mordent de nouveau la piste, nous repartons. Pause repas à Manantenini : nous déjeunons de trois petites langoustes et de riz devant un gros lémurien pensif.

Passages de gués, bacs manuels, pannes, arrêts divers... L'après-midi se dévide lentement dans cette ambiance sou-

riante qui caractérise tant Madagascar. L'extrême pauvreté alliée à la plus profonde gentillesse. La seconde nuit arrive. On devine la traversée des villages aux cris et aux rires des enfants rassemblés au bord de la route. Assoupissements saccadés, heures interminables. Tout cela n'en finit plus. Beaucoup plus tard, juste avant les premières lueurs de l'aube, nous entrerons dans les faubourgs de Fort Dauphin. Enfin.

PATRICK REMM
AVEC LA COLLABORATION D'ÉRIC DUMOULIN



Union des Blessés de la Face et de la Tête

Le Domaine de Moussy

propriété de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête,
vous ouvre ses portes dans un cadre de charme et de convivialité...



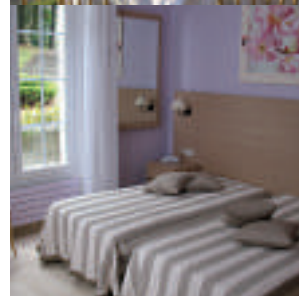
Un lieu privilégié, une situation idéale...

Situé à 35 kilomètres au nord de Paris et à 8 kilomètres de l'aéroport de Roissy, desservi par l'autoroute A1, le RER, le TGV, le château de Moussy est la demeure «historique» des «Gueules Cassées». C'est en effet dans ce domaine que les grands mutilés de la face de la guerre de 14-18 venaient en convalescence entre chacune des multiples interventions chirurgicales qu'ils avaient à subir pour retrouver un visage. Ce fut ensuite le tour des blessés de la Seconde Guerre mondiale, d'Indochine puis d'Algérie.

Le Domaine de Moussy, pourtant si proche de Paris, vous transporte dans un environnement champêtre, où le repos et le calme vous sont assurés. Vous serez proche de multiples possibilités culturelles de Paris, du château de Chantilly, de Compiègne, de Pierrefonds, de la ville de Senlis, de la Mer de sable, des parcs Astérix, Disneyland Paris, du musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux.

Le Domaine de Moussy dont la capacité d'accueil est de 47 chambres et les espaces «restauration» de 180 couverts, organise régulièrement des animations et journées à thème.

En organisant vos assemblées, vos séances de travail, ou encore vos moments de détente à Moussy, vous pourrez découvrir un havre de verdure de 30 hectares de parc et de bois.



Évènements à venir au domaine de Moussy

- | | |
|----------------------|---|
| Dimanche 9 septembre | - Déjeuner et ambiance espagnole |
| Dimanche 14 octobre | - À la découverte du Mexique |
| Dimanche 18 novembre | - La «Nouvelle Orléans» au Domaine |
| Samedi 29 décembre | - Les Grands Artistes de Paris à Moussy |
| Lundi 31 décembre | - Réveillon du Nouvel An, dîner «cabaret spectacle»,
soirée dansante |

Réservation obligatoire au 01 60 03 60 03

À suivre



David Travadon

Combattant de la vie

La chance de survivre à ses blessures était infime sinon nulle. Mais David Travadon s'en est emparé. Après avoir traversé l'enfer, il se sublime maintenant à travers le sport, concourant aux côtés des plus grands athlètes valides de triathlon.

Itinéraire d'un champion hors norme.

« **J**'ai si mal que je dois être encore vivant. » En ce 18 novembre 2009, l'adju-

dant Travadon voit son visage, son bras et sa vie exploser.

Sa mission – sécuriser et matérialiser la frontière entre le sud-Liban et Israël, dans le cadre de la FINUL⁽¹⁾ – était certes dangereuse. « *Pas plus qu'un chauffeur-livreur qui fait 70 000 km par an sur la route*, nuance modestement ce militaire de vocation. *J'avais déjà opéré en Côte d'Ivoire, au Gabon ou au Kosovo et j'ai suivi le protocole de sécurité. Je n'ai aucun regret, juste la faute à pas de chance.* »

L'explosion l'a projeté à plusieurs mètres et lui a littéralement arraché le visage et l'avant-bras. Dans l'hélico qui l'emmène vers l'hôpital le plus proche, il parvient péniblement à articuler : « *Dites à ma*

femme que je l'aime. » Après, c'est le black-out.

Le réveil est difficile. Outre l'amputation de son avant-bras droit, le démineur de 32 ans souffre de séquelles terribles au niveau de la face : quasiment aveugle (l'œil gauche est perdu, l'autre sera longtemps menacé), corps étrangers logés dans le crâne, tympans dévastés, dentition ravagée, visage tuméfié...

Suivra la ronde des consultations et des interventions chirurgicales lourdes, au

Liban puis à l'hôpital Percy (92), où il est rapatrié quatre jours après l'explosion.

Chacune de ces épreuves, il les passe progressivement, entouré de ses proches, « *un échafaudage qui n'a jamais vacillé* ». Infirmière à Besançon, où le couple est basé depuis 2008, son épouse enchaîne les gardes et les visites en région parisienne. Ange gardien douce et tenace à la fois. Sportive, elle se remet avec lui à la course à pied.

« *C'est grâce à elle, à ma famille et à la*



« **La douleur est passagère, l'abandon est irrévocable.** »

(1) La France est le deuxième pays contributeur de la Force Intérimaire des Nations Unies pour le Liban (FINUL) avec environ 1 200 soldats.



< Au volant de sa voiture.

« Aujourd'hui, les militaires s'emploient plus à faire taire les armes plutôt qu'à les faire parler. »

David a obtenu une médaille d'or en cyclisme au Wounded Warrior Trial, en Californie. ➤

solidarité de mes camarades que je m'en suis sorti. Ma bonne forme physique lors de l'accident m'a sans doute aidé aussi », précise le militaire.

Une condition physique qu'il a encore améliorée depuis. En témoignent les performances sportives du jeune homme (cf. encadré) dont l'ovale du visage est redevenu parfait.

« C'est aussi grâce au soutien de Terre Fraternité et des Gueules Cassées que j'ai pu me soigner puis accéder aux bons matériels sportifs nécessaires pour progresser », remercie-t-il.

Les vrais héros sont souvent des gens discrets. Comme David. Comme son grand-père qui a libéré la France ou son arrière-grand-père qui a – lui aussi – perdu l'avant-bras droit au combat. Ce sont aussi des philosophes dont il est bon de s'inspirer : « Maintenant, je suis plus heureux qu'avant. »

PROPOS RECUEILLIS PAR
CAROLE GALLAND



Mini-bio

6 juillet 1977 :

naissance à Guingamp

1997 : 9^e régiment

de chasseurs parachutistes
de Pamiers

1999-2008 : 6^e régiment
du Génie à Angers

2008 : 13^e régiment
du Génie du Valdahon
(Doubs)

Novembre 2009 : accident
au sud-Liban

Mars 2010 :

sortie de l'hôpital

Octobre 2011 :

3^e au championnat de France
handisport de biathlon

Février 2012 : médaillé d'or
(cyclisme) et de bronze
(course à pied) du Wounded
Warrior Trial (Californie).
2^e sur 350 au classement
général

Mai 2012 : 1^{er} au triathlon
de la section handisport
de Besançon qu'il a créée
et fait labéliser

Juin 2012 : 18^e sur 250
au triathlon de Belfort
(pour « valides »)

Octobre 2012 : sélectionné
pour les championnats
du monde de triathlon
en Nouvelle-Zélande.

Pour soutenir David
dans ses projets :
david.travadon@sfr.fr

Reportage

Au refuge des Collinettes, l'amour est dans le pré

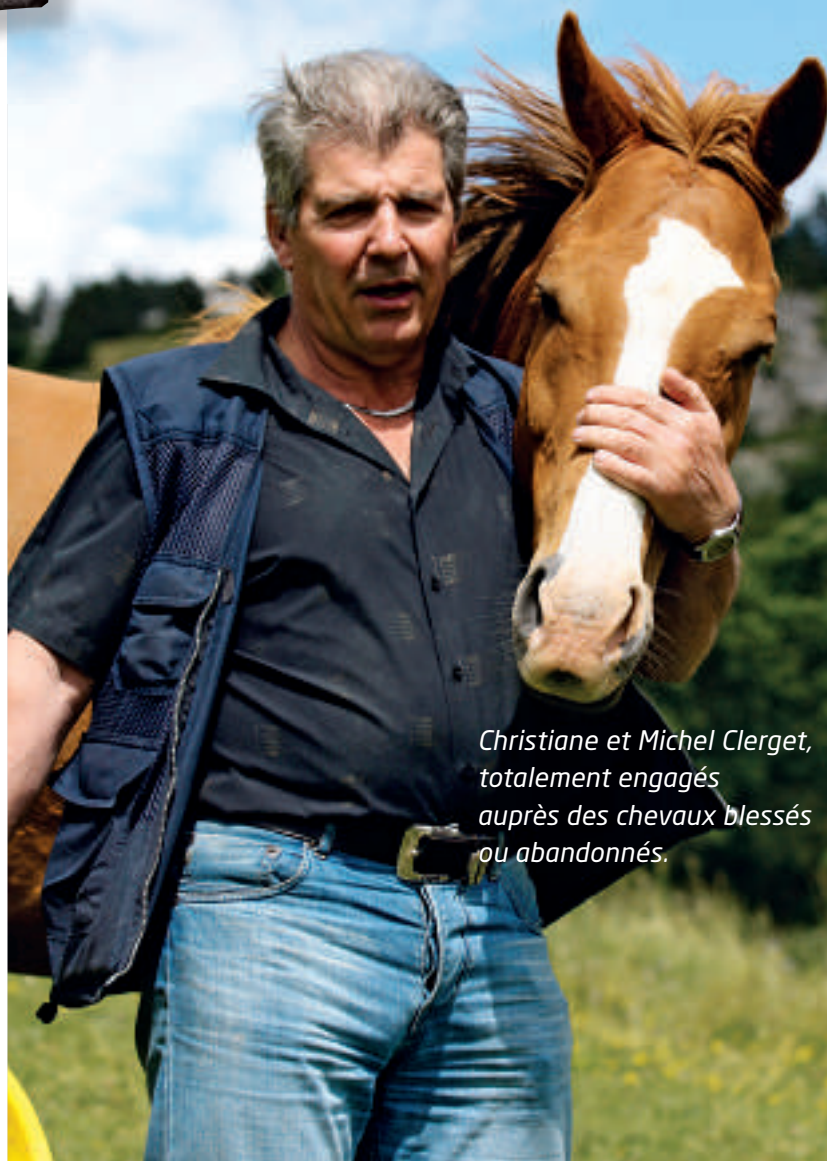
Michel Clerget, porte-drapeau des Gueules Cassées en Bourgogne, et son épouse Christiane, ont ouvert à Mâlain, près de Dijon, un refuge pour chevaux blessés ou abandonnés. Ils s'engagent avec passion pour offrir une seconde vie aux équidés.

Ce matin, en poussant la porte des écuries, Michel et Christiane Clerget étouffent un soupir de soulagement. Elles sont vivantes, toutes les trois. Elles ont passé la nuit. Perchées sur des jambes brindilles, les côtes saillantes, l'œil recouvert d'un voile bleuté à cause du manque de vitamines, les pouliches les regardent approcher d'un air inquiet. « Elles semblent âgées de quatre ou cinq mois alors qu'elles ont un an, souligne

Christiane. *C'est un effet de la dénutrition.* » Michel s'éloigne et revient avec une charretée de paille fraîche. Christiane rajoute de l'eau dans l'abreuvoir, plonge une louche dans le sac de granules, sans cesser de leur parler. « *Soyez patientes, les filles. On va vous réalimenter progressivement, par petites quantités.* »

Babylone, Baika et Bakara sont arrivées au refuge des Collinettes hier soir, dans le van de Michel et Christiane. Dans la

matinée, le couple avait parcouru 80 km en voiture sous une pluie battante, direction Serrigny-en-Bresse. Là, escortés de gendarmes, de représentants de la direction des services vétérinaires et d'autres bénévoles, ils ont accompli leur mission : « saisir » 20 chevaux laissés à l'abandon et sans nourriture par leur propriétaire. La plupart sont partis dans des refuges et centres équestres des environs, où ils seront soignés. Michel et Christiane ont pris les trois pouliches et



Christiane et Michel Clerget, totalement engagés auprès des chevaux blessés ou abandonnés.

un grand hongre bai tout aussi squelettique. Une fois leur convalescence terminée, la plupart des chevaux seront placés. « Comme tous les adhérents de la Ligue française de protection du cheval, nous ne faisons pas de commerce avec ces chevaux, explique Michel. Une fois rétablis, ils sont généralement donnés à des particuliers. Un suivi est ensuite assuré. » Cet engagement bénévole demande une grande disponibilité : « Les saisies, par exemple, sont décidées quarante-huit heures à l'avance sur ordre du procureur. Il faut arrêter toute activité, préparer son van et se tenir prêt ! »

« Les pouliches d'un an semblent âgées de 4 ou 5 mois : un effet de la dénutrition. »

Une usine transformée en arche de Noé

L'histoire commence en 2002. Michel Clerget, CRS blessé en service l'année précédente (lire encadré), sort de six mois de rééducation. Il se prépare à prendre sa retraite mais n'imagine pas de rester inactif. Plusieurs fois, cette année-là, il emmène Christiane se pro-

mener aux abords de la grande usine à chaux désaffectée qui longe la voie de chemin de fer à Mâlain. « L'usine datait de 1892 et elle était à l'abandon. Il y avait des histoires de squat et de trafic, plus de toit, et des arbres poussaient dans la grande salle », se souvient Christiane. Elle finit pourtant par se lais-

suite page 32



ser convaincre et, quelques mois plus tard, ils se retrouvent propriétaires de l'usine et de ses fours à chaux, sertis de 5 hectares de terrain et de plusieurs prés. « *On nous appelait : les fous qui ont acheté la ruine!* » sourit Christiane. Ils retapent et reconstruisent tout de

leurs mains, en respectant la structure d'origine. Les Bâtiments de France applaudissent. Toiture, terrassement, remblai, Christiane peint et vernit les poutres pendant que Michel s'occupe du gros-œuvre, seul ou avec quelques copains. Et, très vite, dans cette maison

cathédrale déjà peuplée de chats et de chiens, les chevaux arrivent. « *Ça faisait partie du projet* », dit Michel. Et c'est peut-être l'argument qui a convaincu Christiane. « *Je ne suis pas passionnée d'équitation, mais j'aime depuis toujours les chevaux, leur présence, leur contact. Quand j'ai un coup de blues, je vais passer un moment parmi eux et, tout de suite, ça passe.* »

Une seconde vie plus belle que la première

Les Collinettes accueillent actuellement 13 pensionnaires, qui ont échappé de peu à l'abattoir. Il y a la doyenne de 27 ans, Tuscia, dont Christiane soigne les articulations à l'homéopathie. Il y a Grisette, une jolie barbe espagnole qui a pouliné un beau jour alors que personne ne s'était aperçu qu'elle attendait un petit. Athos, le welsh irlandais que



son propriétaire voulait faire abattre parce qu'il boitait. « *Dès que nous l'avons défermé, il a cessé de boiter ! Il avait juste un fer mal placé* », se souvient Michel. Il y a la ponette Noisette et aussi les pur-sang Kerenis et Szial, d'anciens champions de course qui viennent goûter aux joies d'une retraite au pré. Ils forment un cocktail hétéroclite et avenant, un troupeau prompt à caracoler. Mais ces pensionnaires ont tous un point commun : quand Michel et Christiane s'approchent, ils viennent à leur rencontre, l'œil curieux, le naseau dilaté. Et leur soufflent à l'oreille une confiance retrouvée.

ISABELLE RENAUD

« On nous appelait : les fous qui ont acheté la ruine ! »



Michel Clerget, ancien CRS et Gueule Cassée

Au cours de sa carrière de CRS, Michel Clerget a servi en Nouvelle-Calédonie, de 1985 à 1988. Mais c'est à Paris, métro Nation, qu'il est blessé. Le 30 août 2001, lors d'un contrôle de la RATP, un passager sans ticket saute par-dessus un tripode. Michel Clerget, qui se trouve sur son passage, reçoit un coup de poing américain qui lui occasionne une fracture sous l'œil. Six mois durant, il est soigné à l'Hôtel-Dieu puis à l'hôpital américain de Villeneuve. Quand Les Gueules Cassées décident d'ouvrir leurs rangs aux policiers, gendarmes et pompiers blessés en service, il adhère. Le 10 mars, il est devenu porte-drapeau de la délégation Bourgogne.



Musée des Cosaques de la Garde impériale

La grandeur de l'exil



À Courbevoie, à quelques encablures de la Seine, dans une grande demeure à la Eugène Labiche ceinte d'un jardin ensauvagé, se cache un petit musée. Son apparente nonchalance se révèle trompeuse : il propose en effet une superbe collection consacrée aux Cosaques de la Garde impériale russe. Itinérance historique et poétique à travers un patrimoine d'exception sous la houlette de son conservateur hiératique et passionné, Alexandre Bobrikoff.



 Le musée abrite les portraits de tous les commandants du régiment des Cosaques.

Sans l'ombre d'une hésitation, voilà un musée qui se mérite. Quasiment ignoré des panneaux de signalisation et des guides touristiques, il offre sur deux étages un saisissant aperçu de l'extraordinaire histoire de cette unité d'élite fondée en 1775 par Catherine II de Russie. Les trésors qu'il renferme ont été sauvés de justesse et au prix de mille dangers par le régiment au cours de la guerre civile russe de 1918-1921.

La légende des Cosaques :

« Pour la foi, le tsar et la patrie »

À compter de 1775 et durant un siècle et demi, les Cosaques de la Garde impériale basés à Saint-Petersbourg participèrent à toutes les guerres menées par la Sainte Russie. C'est ainsi qu'à la

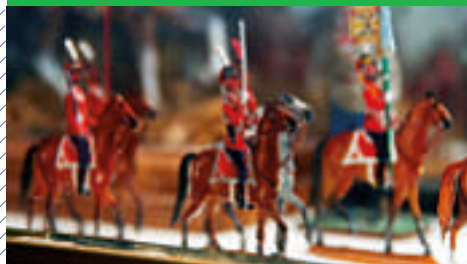
célèbre bataille de Leipzig, en octobre 1813, ils se sacrifièrent pour protéger le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche et le tsar Alexandre I^{er}, encerclés au sommet d'une colline par des cuirassiers français. Un geste héroïque, mille fois commémoré, qui modifia sans nul doute le sort de l'Europe... « *Si j'avais des Cosaques, j'envahirais le monde entier* », avait d'ailleurs proclamé Napoléon en 1812. Dans la même veine, pendant l'avance des troupes napoléoniennes en 1812, un escadron de Cosaques prit d'assaut leur avant-garde en traversant une rivière. Pour n'abîmer ni leurs uniformes ni leurs selles, ils se déshabillèrent et attaquèrent à cheval, à cru et « à poil », semant la panique dans les rangs

suite page 36

Le premier d'entre eux : Matvei Platonov

Né en 1751, Matvei Platonov se distingue dans la lutte contre les Tatars de Crimée, en 1774. En 1790, il reçoit l'Ordre de Saint-Georges et une promotion au grade de général. Mais il subit la disgrâce de Paul I^{er}, qui l'exile puis l'emprisonne. Réhabilité, il devient en 1801 Ataman des Cosaques du Don et transfère leur capitale à Novotcherkassk. Il participe à la campagne de 1806 contre les Français, puis aux batailles d'Eylau et de Friedland l'année suivante. En 1812, il commande un corps de Cosaques et dirige la célèbre attaque de flanc des positions françaises à Borodino (Moskova), le 7 septembre. Il mobilise ainsi environ 20 000 Cosaques du Don et mène des opérations de harcèlement contre les Français en retraite. Platonov combat ensuite avec succès en 1813 et 1814, puis accompagne le tsar Alexandre I^{er} à Londres. Il meurt en 1818.

Boris Khrestchatisky... ou l'extraordinaire histoire d'un général cosaque devenu simple légionnaire



Boris Khrestchatisky, né le 11 juillet 1885, est une figure mythique du régiment des Cosaques. Déjà colonel lors de l'avis de mobilisation de 1914, il est nommé général en 1920, au cœur de la guerre civile. Après une série d'incidents tragiques, il émigre à Paris où il s'engage dans la Légion étrangère. Il est incorporé comme 2^e classe le 11 juillet 1925 au 1^{er} Étranger de Cavalerie, le jour même de ses 40 ans. La légende veut qu'à la première inspection des nouvelles recrues, le colonel chef de corps, avisant ce « jeune légionnaire » portant une belle barbe déjà grise, lui demande : « *Et toi, que faisais-tu dans le civil ?* » Il répondit : « *J'étais général, mon colonel !* » Arrivé dans le Djebel Druze en Syrie, il se fait remarquer par sa bravoure, ce qui lui vaudra une première citation à l'ordre de l'armée. Promu sous-lieutenant en 1928 puis lieutenant en 1929, il continuera à servir en Orient. Naturalisé Français par décret en 1935, il sera maintenu en activité au-delà de la limite d'âge. Il est encore à ce jour le porte-étendard le plus décoré de son régiment.

Tableau représentant
l'attaque des troupes
napoléoniennes en 1812
par des Cosaques nus.



Chaque objet
recèle une histoire.



adverses. Ils ne perdirent ni un homme, ni un uniforme. Un fait d'armes unique dans l'histoire de la cavalerie ! Une autre anecdote marquera leur légende. En 1877, l'empereur Alexandre II, les voyant défiler joyeux avant de partir se battre dans les Balkans, lança : « *On dirait qu'ils vont à une noce !* » et leur offrit la marche nuptiale de Mendelssohn comme musique régimentaire.

Auréolés de gloire, les Cosaques furent couverts de cadeaux, notamment de pièces d'orfèvrerie qu'ils rangeaient

dans les vitrines de leur mess. Elles rejoignaient les nombreux présents offerts aux officiers lors de départ en retraite et dont la tradition voulait qu'ils les rendissent au régiment. Au fil des décennies, le mess se transforma donc en un véritable musée...

Une incroyable épopée

En 1917, lors de l'avènement des bolcheviks après trois années de guerre contre l'Allemagne, l'histoire s'accéléra. Les Cosaques de la Garde refusèrent



« Si j'avais des Cosaques,
j'envahirais le monde entier. »

NAPOLÉON, 1812.

d'adhérer à la « paix honteuse » de Brest-Litovsk, se retirèrent sur le Don en emportant leur trésor et continuèrent la lutte, cette fois contre les troupes rouges. La guerre civile dura de 1918 à 1921. Le régiment y perdit 50% de ses effectifs. Il combattit sous les ordres du général Wrangel jusqu'au moment où – succombant sous le nombre – il dut gagner Constantinople.

Les pièces du musée y avaient été expédiées *via* Novotcherkassk dès 1917 par mesure de précaution. Il rejoignit ensuite la Serbie. Les collections survivrent. Elles furent entreposées à Belgrade, dans les caves d'un arsenal d'artillerie. Une partie des salaires des officiers, désormais obligés de travailler, était consacrée à leur conservation.

suite page 38

LE MUSÉE PRATIQUE

12 bis, rue Saint-Guillaume,
92400 Courbevoie
Visites uniquement en
groupe et sur rendez-vous

Renseignements :

Alexandre Bobrikoff
au 01 47 90 84 51

Moyens d'accès : M3

Pont de Levallois /
Gare d'Asnières / Bus 175



Bronze d'Evgueni Lanceray représentant trois générations de Cosaques à cheval (100 kg...).

En 1923, le régiment dans son entier émigra en France. L'argent accumulé en Serbie ne suffit qu'à régler les frais de voyage. Dès leur arrivée à Paris, officiers et Cosaques se remirent au travail, la plupart comme manutentionnaires à la gare du Nord ou de l'Est, réservant de nouveau une part de leurs maigres revenus au rapatriement de la collection. Rapatriement qui n'intervint qu'en 1929, grâce à l'aide de généreux donateurs et à l'appui d'un sénateur français. L'association des officiers loua à Courbevoie un hôtel particulier du XIX^e siècle afin d'accueillir dignement la collection. Mais en 1936, avec l'avènement d'un Front populaire particulièrement hostile à leur cause, les plus belles pièces furent envoyées, par mesure de précaution, au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire de Bruxelles... dont une coupe de quarante kilos en argent massif et une fanfare complète de



vingt-deux trompettes en argent, uniques au monde, récompense de Nicolas I^{er} pour les guerres napoléoniennes. Elles s'y trouvent toujours.

Visite privée

Plus de quatre-vingts ans après, le petit hôtel particulier, racheté en 1949 par l'association des descendants des Cosaques de la Garde impériale, abrite encore la fameuse collection. Alexandre Bobrikoff, son conservateur – lui-même



Alexandre Bobrikoff, conservateur du musée, veille sur ses joyaux.

arrière-petit-fils et petit-fils d'officiers du régiment –, veille sur ses joyaux avec un soin jaloux... Et entreprend une longue visite commentée où se mêlent érudition et sens de l'anecdote. Étendards, uniformes d'officiers supérieurs, armes, orfèvrerie précieuse, portraits de tous les commandants du régiment, gravures, prises de guerre... Chaque relique ou objet fournit l'occasion d'une explication enthousiaste. Tel ce tableau représentant les cuirassiers



Groupe d'officiers du régiment des Cosaques. Debout sur la gauche : S. L. Bobrikoff, le grand-père d'Alexandre, conservateur du musée.

de La Tour-Maubourg contre la garde cosaque lors de la bataille de Leipzig, offert par les descendants du comte Orloff qui y firent peindre leur ancêtre – commandant du régiment – pourtant absent à ce moment précis. Ou encore ces dessins à la plume qui évoquent l'histoire régimentaire, ces gravures humoristiques qui dépeignent l'entrée des Cosaques dans Paris en 1814 et leur campement sur les Champs-Élysées. Sans oublier des verres au chiffre de Napoléon – glorieuse prise de guerre – et des uniformes de parade de différents tsars. Mais aussi des sabres sans poignée garde-main, car comme l'affirme fièrement notre hôte, « Les Cosaques frappent les premiers et n'ont pas besoin d'y revenir. » Parmi les plus belles pièces, on notera enfin une magnifique sculpture d'Evgueni Lanceray – célèbre artiste russe d'origine française – représentant trois générations de Cosaques à cheval. La liste serait infinie... Et d'une qualité telle que Frédéric Mitterrand, alors

ministre de la Culture, le citera en février 2012 parmi ses trois musées préférés en France. Une appréciation dont le conservateur s'avoue particulièrement honoré. Il a également reçu en 2008 la visite de Vladimir Poutine qui, lors de son voyage officiel en France, lui a octroyé une subvention de cent cinquante mille euros. Elle sera entièrement dédiée à la rénovation intérieure du pavillon. Et Alexandre Bobrikoff de préciser à ce sujet : « Cette somme inespérée fut la bienvenue, car nous sommes sans grands moyens, tous bénévoles. Notre association vit uniquement des visites guidées sur rendez-vous – environ mille visiteurs par an – de quelques dons et du revenu de deux petits appartements que nous louons au deuxième étage de la maison. Nous organisons également le 17 octobre de chaque année un grand banquet pour la fête du régiment. » Preuve toutefois de sa réelle notoriété parmi les spécialistes et les historiens, le musée entretient des relations régulières – prêts, échanges, événements partagés – avec ceux des Invalides, de la Légion d'honneur, de la Malmaison et de l'Ermitage à Saint-Petersbourg.

Fin de banquet

Notre visite s'achève. Mais dans la grande tradition cosaque, on ne se quitte pas sans partager un verre de vodka, bu à même l'étrier d'un cavalier... « C'est le fameux coup de l'étrier, s'amuse notre guide. Ce toast porté était le dernier geste des Cosaques quittant leur demeure et leur famille, avant d'enfourcher leur cheval pour ne peut-être jamais revenir. » Nostalgie, quand tu nous tiens...

ÉRIC DUMOULIN

Une tradition cosaque : le verre de vodka bu à même l'étrier.



Alexandre Bobrikoff,
conservateur du musée

Diplômé de Langues O, titulaire d'une licence de russe. Ancien international de volley-ball, ancien entraîneur de l'équipe de France féminine et adjoint au directeur technique de la fédération française, il a consacré une grande partie de sa vie à faire (re) vivre la mémoire de ses glorieux ancêtres cosaques.



Bande dessinée

Gueules Cassées

Au bénéfice des lâches

Augustin Dagneau et Noah Feuchtnner ont tous deux connu les tranchées de la Première Guerre mondiale, chacun sous un drapeau différent.

Cela ne les a pas empêchés de nouer, au lendemain d'un conflit dont ils sont revenus meurtris, une solide amitié.

Paris, 1919, à la recherche de marchandises volées, les deux anciens combat-

tants mettent le doigt sur un trafic qu'ils auraient préféré ne jamais connaître : le commerce du pillage des champs de bataille à peine désertés.

Hantés par le souvenir de leurs compagnons perdus au front, Noah et Augustin décident de poursuivre cette piste, sans savoir jusqu'où les mènera leur quête.



Par Weissengel et Cassier
Cleopas Éditions
www.cleopasbd.com
13,48 €

Roman

Je voulais te dire

Nadine et Riley sont deux jeunes Londoniens issus de milieux très différents, mais amis depuis l'enfance. Au moment où leur complicité pouvait prendre un tour plus intime, des considérations de classe se dressent brusquement sur leur chemin. C'est alors qu'éclate la grande guerre. Ils n'ont que 18 ans. Riley passera trois ans dans les tranchées des Flandres et de la Somme, tandis que Nadine s'engagera comme infirmière. Quand il revient, il n'est plus le même homme; ce qui lui est arrivé sur le champ de bataille l'aura changé pour toujours. Ne pouvant pas imaginer que Nadine puisse encore vouloir de lui, il fera tout pour la repousser. Mais le destin lui compliquera la tâche...

Louisa Young décrit avec éloquence la fin d'un monde, les dévastations morales et matérielles causées par le premier conflit mondial, l'incompréhension

qui règne entre les combattants et ceux qui ne savent rien de ce qui se passe au front. Elle fait aussi – et c'est une des grandes originalités du roman – le récit du remarquable travail de pionnier accompli par les chirurgiens de la reconstruction faciale.

Et, dans cette histoire d'un amour passion que tout contrarie, elle dépeint avec subtilité les relations sociales dans une Angleterre en pleine métamorphose.



Louisa Young a fait des études d'Histoire à l'université de Cambridge et a travaillé comme journaliste. Elle est l'auteur de plusieurs documents et œuvres de fiction, ainsi que de quelques livres pour la jeunesse, dont la trilogie *Lion Boy*, écrite avec sa fille sous le nom de plume de Zizou Corder. *Best-seller* dans plusieurs pays, les droits cinématographiques ont été vendus à Steven Spielberg. *Je voulais te dire*, son premier livre pour adultes à être traduit en France, a été nommé en Angleterre pour le prix Wellcome ainsi que pour le prix Costa. L'édition de poche est restée pendant plusieurs mois sur la liste des meilleures ventes anglaises. Louisa Young vit à Londres.

Par Louisa Young
Éditions Bakerstreet
www.bakerstreet-editions.over-blog.com
21,50 €

LE 11 NOVEMBRE N'AURA PLUS, APRÈS
CETTE LECTURE, LA MÊME RÉSONANCE.

BD Sanctuary

GUEULE D'AMOUR

Delphine Priet-Mahéo / Aurélien Ducoudray
Sophie Delaporte

19 euros

Une BD osée et réussie.
Ouest-France

Un splendide travail graphique pour une fable
très originale dépassant de loin le simple récit
historique sur un sujet difficile.

Canal BD

Habilement construit, ce récit d'Aurélien
Ducoudray tient à la fois du document et du
plaidoyer. Le dessin au crétin de Delphine
Priet-Mahéo (...) laisse percer la vraie couleur
de la guerre : le gris.

Le Monde



Un récit fin et original.
France Soir

Bel hommage à ces héros pas comme les
autres.

Case Mate

Une parabole très réussie sur la différence.
La Nouvelle République du Centre-Ouest

Le séduisant dessin au crayon noir de
Delphine Priet-Mahéo conjugue le rendu quasi
photographique de l'archive et une incisive et
libre interprétation de l'indicible.

Télérama

 **La boîte à bulles**

distribution
Volumen

18 JUIN 2015

En régions

Réunions régionales
Aquitaine Nord

L'assemblée régionale annuelle des Gueules Cassées de l'Aquitaine Nord s'est déroulée le vendredi 4 mai 2012 dans les locaux de l'hôtel Kyriad à Mérignac. Jean Roquet Montegon, administrateur de l'UBFT, représentait le conseil d'administration. Il était accompagné par Olivier Roussel, directeur général.

Accueillant 65 personnes, ce rassemblement, très attendu dans la région, a permis des rencontres et échanges très appréciés. Une visite guidée en autocar dans les quartiers historiques de Bordeaux a enthousiasmé épouses et compagnes.

Après un exposé rapide sur les effectifs, les particularités et l'actualité de la

région, Michel Potriquet, délégué régional, a donné la parole à Jean Roquet Montegon et à Olivier Roussel.

Ces derniers ont entretenu l'assistance sur les problèmes actuels et à venir en évoquant des solutions positives possibles sur le devenir de nos maisons d'accueil de Moussy et du Coudon.

Olivier Roussel a développé une présentation vidéo exhaustive devant un public attentif.

Après la traditionnelle photo de famille, les participants ont été conviés à un déjeuner bien agréable qui laissera un excellent souvenir à nos camarades et conjoints, autant par la qualité du repas que par l'esprit convivial et fraternel qui régnait.

NOS PROCHAINES RÉUNIONS
RÉGIONALES EN 2012

PLEURTUIT	Jeudi 13 septembre 2012
LA ROCHELLE	Mercredi 19 septembre 2012
AJACCIO	Samedi 22 septembre 2012
DAX	Samedi 22 septembre 2012
CARCASSONNE	Jeudi 4 octobre 2012
BAYEUX	Vendredi 5 octobre 2012
NANCY	Jeudi 11 octobre 2012
REIMS	Vendredi 19 octobre 2012

Nice

La réunion régionale des Gueules Cassées des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute-Provence s'est tenue le samedi 21 avril 2012, à Saint-Antoine-Ginestière, sur les hauteurs de Nice, sous la présidence de Henri Denys de Bonnaventure, accompagné par Olivier Roussel, directeur général.

Cette agréable journée de retrouvailles a débuté par une messe du souvenir en l'honneur des camarades décédés. Le père Achille, nouveau prêtre de la paroisse, a célébré un office religieux empreint de ferveur et de recueillement. Après une photo de groupe sur le parvis de l'église, le cortège s'est dirigé vers le Monument aux Morts, béni dans un premier temps par le père Achille. Deux gerbes ont ensuite été déposées : la

première au nom de l'UBFT par notre président, accompagné de Joseph Lannes, délégué honoraire et d'Alain Bouhier, délégué régional. La seconde a été déposée pour la ville de Nice par François Rabut, conseiller municipal délégué aux Anciens Combattants et à la relation Armée-Nation, représentant Christian Estrosi, maire de Nice.

Merci à François Rabut, Gueule Cassée et conseiller municipal, pour avoir mis à notre disposition un tambour et trois clairons, ainsi qu'à la police municipale qui a assuré la régulation de la circulation pendant la cérémonie au Monument aux Morts.

Après la traditionnelle minute de silence, une présentation des différentes missions accomplies par l'Union au cours de l'année fut ensuite détaillée par notre président et par Olivier Roussel.

Enfin, notre président a officiellement remis le drapeau de la délégation à un jeune Gueule Cassée, Frédéric Durini,



policier blessé en service, et a remercié Gaston Labergue pour avoir assuré avec dévouement depuis plusieurs années la fonction de porte-drapeau de la délégation régionale.

Micheline Broux, membre d'honneur, Robert Picot, petit-fils de notre fondateur, madame Papalia, responsable régionale Sud-Est de l'association Equinoxe, ainsi que Maître Bocca, nous ont fait l'amitié de leur présence.

L'ensemble des participants a ensuite gagné la terrasse du restaurant Chez Simon pour partager un moment agréable sous un magnifique soleil.

Toulouse

La réunion annuelle des Gueules Cassées de la région Midi-Pyrénées s'est déroulée le 21 avril 2012, salle du Sénéchal, à Toulouse.

Cette journée a été particulièrement marquée par l'absence de notre camarade délégué régional Robert Aragon qui n'a pu, pour la première fois depuis de nombreuses années, présider cette réunion pour des raisons de santé. Un vibrant hommage lui a été rendu en lui souhaitant un prompt rétablissement.

Cette assemblée était présidée par le général Jean Salvan et par Patrice Rézeau, directeur adjoint chargé de la

vie associative. À leurs côtés se trouvait Frédéric Martinez, major de police à Toulouse, nouvellement nommé délégué départemental des Gueules Cassées.

Parmi les invités, nous avons eu le plaisir d'accueillir le général Latanne et son épouse, le général Singland, nos camarades Grands Invalides de Guerre ainsi qu'une importante délégation de policiers, dont deux commandants de police, qui avaient fait le déplacement.

Après la traditionnelle minute de silence, le général Jean Salvan et Patrice Rézeau ont exposé le bilan et les grandes actions de l'année 2011 ainsi que les grandes orientations pour 2012 concer-



nant l'association, la fondation et nos domaines de Moussy et du Coudon.

À l'issue de cette réunion de travail, un moment de recueillement a été observé devant le monument à la gloire de nos combattants.

Enfin, nous nous sommes tous retrouvés au restaurant Blanc, qui nous accueille chaque année si chaleureusement, pour partager ensemble un déjeuner où la convivialité et la camaraderie étaient à l'honneur.

LES DOMAINES

Le Coudon

Bon anniversaire Jacquot!



Un joyeux départ en retraite.



Le bureau du RCM en plein soleil.



Alfred Berger à l'honneur.



Les chevaliers de l'Ordre souverain de Malte au Coudon.

Moussy

La famille Poissonnier pose
pour la postérité. ➤



⤴ Jeux de lumières à Moussy.



⤴ Les anciens combattants du 18^e arrondissement.



Mariage
pluvieux,
mariage
heureux! ➤



⤴ La danse des Antilles.

Sortie annuelle des veuves
de la Légion d'honneur. ➤



Carnet

NOS JOIES... MARIAGES

Mariages de Camarades

Sébastien Domont

A. 45431
avec Laure Mariaud
64990 Urcuit

Jérôme Pages

A. 44430
avec Marie-Emilie Piquier
37500 La Roche Clermault

Ont fêté leurs Noces d'Or

Marcel & Arlette Bernaud

A. 43804
42400 Saint-Chamond

Ghislain & Gisèle Birbaud

A. 44298
39570 Courbouzon

Gaston & Thérèse Boissinot

A. 43917
79140 Combrand

Gilbert & Eliane Larché

A. 42329
33430 Bazas

Gilles & Jeanine Mézière

A. 45030
53600 Sainte Gemmes Le Robert

Ont fêté leurs Noces d'Orchidée

Paul & Germaine Damade

A. 43821
25350 Mandeure

Ont fêté leurs Noces de Diamant

Jean-Louis & Henriette Blaise

A. 70235
56260 Larmor Plage

Roger & Jacqueline Cornet

A. 44679
91390 Morsang-sur-Orge

Raymond & Simone Decomble

A. 43888
22510 Tebry

*Nos félicitations ainsi que nos vœux
de bonheur les accompagnent.*

NOS ESPÉRANCES... NAISSANCES

*Nous sommes heureux de vous faire
part de nombreuses naissances.*

Enfants de Camarades

Marc Babut

A. 45249
Naissance de Gabriel
64240 Hasparren

Laurent Bidouard

A. 45457
Naissance de Mahaut
64100 Bayonne

Thierry Carolé

A. 45553
Naissance de Samuel
31770 Colomiers

Jean Charaux

Ass. 80635
Naissance de Pierre
75015 Paris

Petit-enfant de Camarade

Jean-François Louvrier

Ass. 80589
Naissance de Éléonore
64230 Lescar

*Nous adressons nos vœux de santé
aux heureuses mamans et
aux bébés, ainsi que nos félicitations
aux parents, grands-parents
et arrière-grands-parents.*

NOTRE FIERTÉ... DÉCORATIONS

*Ont été promus au grade de
Commandeur de la Légion d'honneur*

Gilles Blin

A. 43918
18000 Bourges

Yves Caplat

A. 43985
06000 Nice

Xavier Ducasse

A. 43818
64110 Jurançon

Jean Keromnes

A. 44733
29460 L'Hopital Camfrout

*Ont été promus au grade d'Officier
de la Légion d'honneur*

Bernard Ledogar

A. 44315
69006 Lyon

Maurice Morin

A. 45381
66700 Argelès-sur-Mer

Pierre Mouty

Ass. 80362
22250 Broons

Michel Savary

A. 44804
76130 Mont Saint Aignan

*A été nommé au grade de Chevalier
de la Légion d'honneur*

Gérard Dieulot

A. 39742
41200 Millancay

A reçu la Médaille Militaire

David Travadon

A. 45542
25320 Busy

*A été nommé au grade de Chevalier
de l'Ordre National du Mérite*

Hervé Pignel-Dupont
Ass. 80841
30400 Villeneuve-Lez-Avignon

*A reçu la Médaille d'argent
de la Sécurité intérieure*

Sébastien Falbo
A. 45356
71240 Varennes Le Grand

*Nous sommes heureux de leur
renouveler nos très vives et très
sincères félicitations.*

NOS PEINES... DÉCÈS

*Nous avons à déplorer le décès
de nos Camarades*

Janina Auclair
A. 42372
83160 La Valette du Var

Samuel Benzimra
A. 43046
66140 Canet en Roussillon

Angelo Boccali
A. 44420
75017 Paris

Claude Bohler
A. 44986
57800 Merlebach

Jean Bruzac
A. 42490
40160 Parentis en Born

Roger Chenel
A. 43998
35200 Rennes

Alfred Cherel
A. 42175
35140 Saint Aubin du Cormier

Brice Ducros
A. 45427
40220 Tarnos

Jilali El Moumen
A. 45188
Fès - Maroc

Gérard Ernoul
A. 44380
76310 Sainte Adresse

Robert Escalant
A. 42830
66000 Perpignan

Georges Hubler
A. 70144
20232 Oletta

Lahcen Khallouqi
A. 45045
40990 Saint Paul Les Dax

Mohamed Khattat
A. 45147
3100 Kairouan - Tunisie

Michel Lerendu
A. 44094
46260 Concots

Gilbert Lièvre
A. 39107
10260 Saint Parres Les Vaudes

Sylvain Parmentier
A. 70103
83500 La Seyne sur Mer

Étienne Raujouan
A. 43881
07200 Saint Etienne de Fontbellon

René Says
A. 43798
57430 Sarralbe

Rémy Stock
A. 43312
57640 Hombourg-Budange

Roger Tarall
A. 43469
57950 Montigny Les Metz

Maurice Tripoz
A. 42278
01000 Bourg en Bresse

Michel Venne
A. 44827
39110 Salins Les Bains

Abdallah Jaziri
A. 45143
6016 Arram - Tunisie

*Nous avons appris le décès
de Mesdames*

Jeanne Barthe
VA. 43586
75005 Paris

Marguerite Carrère
VA. 43050
66330 Cabestany

Paulette Duchant
VA. 40039
34090 Montpellier

Marie-Louise Gazzano
VA. 70057
75014 Paris

Denise Godin
VA. 39515
93110 Rosny sous Bois

Lucette Hartmann
VA. 39577
19100 Brive la Gaillarde

Palmyre Lemonnier
VA. 42502
14910 Blonville sur Mer

Amande Meneau
Vass. 80399
72560 Change

Lucienne Ouvrard
VA. 41979
37300 Joué Les Tours

Marie-Thérèse Schneider
VA. 41131
57000 Metz

Ont perdu leur conjoint

Roger Pont
A. 42410
67540 Ostwald

Gilbert Rémy
A. 45630
86180 Buxerolles

*Ont également été atteints
dans leur affection*

Pierre Merglen, administrateur de l'UBFT,
A. 45 199, qui a perdu son père,
le général **Albert Merglen**,
décédé le 20 juin dernier, à Dijon

Marie-Josée Cabrol
FA. 40812
décédée

Simone Cendrier
FA. 1838
décédée

*À chacune des familles éprouvées,
l'Union renouvelle ses condoléances et
sa sympathie profondément attristée.*

AIDE

aux personnes isolées : la téléassistance

Certains d'entre vous sont isolés ou craignent de ne pas être secourus en cas de problème (chute ou malaise). Une formule de téléassistance existe. Elle permet d'alerter une centrale en veille 24 heures sur 24, par l'intermédiaire d'un "bip" que l'on porte sur soi. La centrale qui reçoit l'appel apporte une solution dans les plus brefs délais en prévenant les secours adaptés (médecins, pompiers, police, parents ou voisins). L'Union prend totalement en charge les frais d'installation et l'abonnement mensuel.



 **Installer.**



 **Écouter.**



 **Intervenir.**

Questionnaire à retourner à M. Rézeau,

Union des Blessés de la Face et de la Tête, Les Gueules Cassées,
20, rue d'Aguesseau - 75008 Paris

Nom et Prénom : _____

Membre / Veuve N° : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

Je suis intéressé(e) par la téléassistance

☐ Oui

☐ Non

Je bénéficie déjà de la téléassistance

☐

Cela me coûte _____ euros (_____ francs) par mois

Ci-joint la photocopie de mon contrat



Y&R France 2012

ALEXIS A-T-IL GAGNÉ À EURO MILLIONS?

NON, MAIS IL A TOUTES SES CHANCES AUX JEUX DE LONDRES.



Comme 350 athlètes de haut niveau issus de disciplines aux ressources financières limitées, Alexis Vastine, champion de boxe, a été accompagné dès ses débuts par la Fondation d'Entreprise FDJ®. Depuis 20 ans, ces sportifs ont gagné 102 médailles olympiques et paralympiques et 150 titres de champions du monde.

Quand chacun a droit à sa chance, tout le monde y gagne.

www.groupefdj.com



PARTENAIRE OFFICIEL DE
L'EQUIPE DE FRANCE OLYMPIQUE

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Décret n° 2011-1459 du 8 novembre 2011 portant attribution du bénéfice **de la campagne double aux militaires en opération en Afghanistan**

Publics concernés : les fonctionnaires, les militaires et les magistrats de l'ordre judiciaire qui auront effectué des services militaires en Afghanistan et liquideront une pension du code des pensions civiles et militaires de retraite (CPCMR), ainsi que les ressortissants des régimes de retraite qui reconnaissent les bonifications acquises au titre du CPCMR ayant également servi en Afghanistan.

Objet : attribuer la campagne double aux militaires en opération extérieure en Afghanistan.

Notice : le décret vise à accorder, dans les conditions prévues à l'article R. 17 bis du code des pensions civiles et militaires de retraite, le bénéfice de la campagne double pour chaque jour durant lequel le militaire a été exposé à des situations de combat ou a appartenu à une unité combattante à compter du 3 octobre 2001.

Le président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de la Défense et des Anciens combattants et de la ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État, porte-parole du gouvernement,

Vu la Constitution, notamment son article 13;

Vu le code de la Défense, notamment son article L. 412364;

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite, et notamment ses articles L. 12 c, R. 14 et R. 17 bis;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, et notamment son article R. 224;

Le conseil des ministres entendu,
Décrète :

Art. 1^{er}. – Les militaires qui ont été exposés à des situations de combat sur le territoire de l'Afghanistan à compter du 3 octobre 2001 bénéficient, dans les conditions fixées à l'article 2, du droit à la campagne double prévu par l'article R. 17 bis du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Art. 2 – Le bénéfice de la campagne double est accordé pour toute journée durant laquelle les militaires désignés à l'article 1^{er} ont connu ou ont pris part à une action de feu ou de combat ou ont appartenu à une unité combattante, c'est-à-dire une unité ayant connu au cours d'une période renouvelable de trente jours consécutifs au moins actions de feu ou de combat.

L'exposition ou appartenance invoquée en faveur de ce bénéfice sera établie par les archives collectives de l'unité à laquelle les intéressés appartenaient ou étaient rattachés.

Art. 3 – Le droit à la campagne double accordé conformément à l'article 2 ne prendra fin, pour le militaire ayant été blessé au cours d'une action de feu ou de combat, qu'à l'expiration d'une année complète à partir du jour où il a reçu cette blessure.

Fixation du salaire de référence **pour l'appréciation des droits à pension d'orphelin majeur infirme ou de l'allocation spéciale d'enfant infirme**

Décret n° 2012-535 du 20 avril 2012 fixant à compter du 1^{er} janvier 2012 le montant du salaire prévu aux articles L. 19, L. 20, L. 54 et L. 57 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre concernant les enfants et orphelins atteints d'une infirmité incurable.

Par décret n° 2012-535 du 20 avril 2012, paru au *Journal officiel* du 22 avril 2012, le montant du salaire à prendre en considération pour apprécier les droits à pension d'orphelin

majeur infirme ou à l'allocation d'enfant infirme prévus aux articles L. 19 (dernier alinéa), L. 20 (5^e alinéa), L. 54 (6^e alinéa) et L. 57 (1^{er} alinéa) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est fixé :

**à compter du 1^{er} janvier 2012 à 877 € par mois,
soit 10 524 € par an.**

Source : ministère de la Défense et des Anciens combattants

l'ALAT dans l'opération HARMATTAN

120 jours de missions intenses
à bord des BPC Tonnerre et Mistral



143 photographies
160 pages
Album bilingue



ecpa ▶ d
www.ecpad.fr

ecpa ▶ d
BOUTIQUE

BON DE COMMANDE (à découper ou à recopier)

À renvoyer, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : l'agent comptable de l'ECPAD
ECPAD • Pôle commercial, département ventes - 2 à 8, route du Fort - 94205 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 49 60 59 61 - Fax : 01 49 60 52 40 - ventes-archives@ecpad.fr - www.boutique.ecpad.fr

* Frais d'expédition offerts pour la France métropolitaine ; autres destinations, nous consulter.
Conditions générales de vente disponibles sur www.ecpad.fr.

GC / juillet 2012

Mme, Mlle, M _____ Prénom _____
N°, rue _____ Ville _____ Code postal _____
Tél. _____ E-mail _____

Date :
Signature :

COMMANDER PAR INTERNET : www.boutique.ecpad.fr

Désignation de l'article	Prix unitaire TTC	Quantité	Montant TTC
Le souffle de la Liberté	32 €		
Total à payer			



Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit constant d'accès et de rectification aux informations vous concernant.
Les informations recueillies sont destinées à un usage interne.

☐ Je souhaite recevoir gratuitement le catalogue 2012

Aides accordées par l'Union à ses membres

Rappelons que ces aides ne sont pas automatiques. Elles sont soumises à conditions de ressources. Nous devons secourir en priorité « les plus faibles et les plus démunis » (colonel Picot).

1. Dotation au mariage

Une dotation au mariage peut être accordée aux membres de l'Union qui se marient ou se remarient. Un certificat de mariage doit être fourni.

2. Allocation de naissance

Il peut être accordé une allocation forfaitaire à la naissance des enfants. Joindre à la demande un bulletin de naissance et une photocopie du livret de famille.

3. Allocation maladie ou accident

Une allocation mensuelle peut être accordée aux membres de l'Union, non bénéficiaires de l'article 18 (tierce personne), en situation d'arrêt de travail pour maladie ou accident.

Pour un couple, cette allocation est modulable en fonction des ressources. Elle peut être assortie d'une majoration spéciale par enfant à charge.

La demande doit être accompagnée :

- d'un certificat du médecin traitant mentionnant le diagnostic, le point de départ et la durée prévisible de l'affection;
- d'un certificat de l'employeur précisant la rémunération du salarié;
- d'une déclaration de ressources et du dernier avis d'imposition.

Sous réserve des conditions ci-dessus, l'allocation peut être versée à partir du 30^e jour d'arrêt de travail du membre.

Quand elle est demandée tardivement, elle est versée à partir de la date de la demande.

La durée du versement est limitée à un an, sauf cas exceptionnel à soumettre à l'examen du Bureau du conseil d'administration.

4. Participation aux frais d'obsèques

Deux cas peuvent se produire :

- décès survenant dans un couple

Gueules Cassées : une allocation assortie d'un supplément par enfant à charge peut être versée au conjoint survivant ayant supporté seul les frais d'obsèques; - décès du dernier vivant dans le couple Gueules Cassées : une allocation peut être servie à l'héritier qui a supporté seul les frais d'obsèques et qui se « porte fort » pour les cohéritiers. Des justificatifs devront être fournis.

5. Allocation aux orphelins

Une allocation journalière peut être accordée à chacun des enfants, âgés de moins de 16 ans, ou infirmes à charge, des membres décédés.

Fournir le bulletin de décès du membre et le certificat de vie des enfants.

6. Études, apprentissage

Il peut être accordé une allocation aux membres et aux veuves de membres, en cas d'études poursuivies par leurs enfants ou de mise en apprentissage. Le Bureau décide en considération du cas d'espèce qui lui est présenté.

7. Assistance devant les tribunaux

L'assistance devant les juridictions de pensions peut être assurée à tous les membres de l'Union qui devront préalablement adresser au siège un dossier complet. Notre conseil juridique se prononcera sur le bien-fondé de l'appel ou du pourvoi.

8. Pourvoi au Conseil d'État

Une loi de 1936 ayant supprimé la gratuité du recours devant la Commission supérieure de cassation des pensions, l'Union peut prendre à sa charge les frais de recours des membres, après avis de notre conseil juridique sur l'opportunité du pourvoi.

Avant d'entreprendre un recours, les

membres sont donc invités à prendre l'avis du siège.

9. Aides diverses

En dehors des cas qui précèdent, des aides peuvent être accordées dont le montant et les conditions d'attribution sont fixés dans chaque cas d'espèce.

Des aides spéciales peuvent être accordées aux réfugiés et aux victimes de calamités.

10. Prêts d'honneur

Des prêts d'honneur peuvent être accordés aux membres de l'Union. Ils sont servis à court terme. Ils doivent répondre à des soucis sérieux personnels ou de famille. En effet, l'Union n'a pas la possibilité de satisfaire des objectifs commerciaux.

11. Maisons de repos, convalescence, EHPAD

Moussy : Domaine des Gueules Cassées
Rue du colonel Picot

77230 Moussy-le-Vieux

Téléphone : 01 60 03 60 03

(le Domaine de Moussy n'a plus d'activité maison de retraite)

Le Coudon : Domaine des Gueules Cassées
627, avenue du colonel Picot

Le Coudon, BP 147

83163 La Valette-du-Var Cedex

Téléphone : 04 94 61 93 00

12. Chambres au siège

Des chambres peuvent être mises à la disposition des membres de passage à Paris. En raison de leur nombre limité, il est recommandé d'adresser les demandes de réservation au siège au moins quinze jours à l'avance.

Demande individuelle de soutien à retourner à votre délégué régional

I. État civil

Nom, prénom :

N° de membre :

Adresse et téléphone :

Nombre d'enfants à charge et âge :

Profession avant la retraite :

II. Motif de la demande

.....

.....

.....

III. Renseignements à fournir

A. Montant annuel des revenus		B. Patrimoine		
Montant total des salaires :		Résidence principale :	Oui ☐	Non ☐
Montant total des retraites :		Résidence secondaire :	Oui ☐	Non ☐
Revenus de valeurs mobilières :		Patrimoine locatif :	Oui ☐	Non ☐
Revenus locatifs :				
Pension militaire d'invalidité :				
Aide sociale :				
Aide personnalisée au logement :				
Allocation personnalisée d'autonomie :				
TOTAL				

IV. Pièces à joindre justifiant la demande

Avis d'imposition – Dernier avis de virement de pension militaire d'invalidité – Devis des travaux de restauration prothétique
– Devis appareillage auditif – Devis achat équipement ou travaux ménagers – Promesse de vente – Contrat de prêt – Autres

Signature du demandeur

V. Avis du délégué régional

.....

.....

.....

TABLEAU DES PENSIONS ET ALLOCATIONS DES VICTIMES DE LA GUERRE

en euros, et avec le nombre de points correspondant à chacune d'elles

POURCENTAGES D'INVALIDITÉ	NOMBRE DE POINTS				NOMBRE TOTAL DE POINTS	MONTANT MENSUEL DE L'ALLOCATION	
	Pension principale	Allocations des Grands Invalides		Allocation du statut		Au 01/07/2010 point à 13,81 €	Au 01/10/2010 point à 13,85 €
		N° 1,2,3,4,5,5bis	N° 6				
10%	48				48	55,24	55,40
15%	72				72	82,86	83,10
20%	96				96	110,48	110,80
25%	120				120	138,10	138,50
30%	144				144	165,72	166,20
35%	168				168	193,34	193,90
40%	192				192	220,96	221,60
45%	216				216	248,58	249,30
50%	240				240	276,20	277,00
55%	264				264	303,82	304,70
60%	288				288	331,44	332,40
65%	312				312	359,06	360,10
70%	336				336	386,68	387,80
75%	360				360	414,30	415,50
80%	384				384	441,92	443,20
85% Sans statut	361	128			489	562,76	564,39
85% Avec statut	361	64		200	625	719,27	721,35
90% Sans statut	368	154			522	600,74	602,48
90% Avec statut	368	77		300	745	857,37	859,85
95% Sans statut	370	204			574	660,58	662,49
95% Avec statut	370	102		400	872	1003,53	1006,43
100% Sans statut	372	256			628	722,72	724,82
100% Avec statut	372	128		500	1000	1150,83	1154,17
100% + 1°	388	540		211	1139	1310,80	1314,60
100% + 2°	404	543		233	1180	1357,98	1361,92
100% + 3°	420	546		255	1221	1405,17	1409,24
100% + 4°	436	549		277	1262	1452,35	1456,56
100% + 5°	452	552		299	1303	1499,54	1503,88
100% + 6°	468	555		321	1344	1546,72	1551,20
100% + 7°	484	558		343	1385	1593,90	1598,52
100% + 8°	500	561		365	1426	1641,09	1645,84
100% + 9°	516	564		387	1467	1688,27	1693,16
100% + 10°	532	567		409	1508	1735,46	1740,48
et par degré (art. 16) en plus	16	3		22	41	47,18	47,32
100% art. 18	465	1373		351	2189	2519,17	2526,47
		1464			2280	2623,90	2631,50
100% + 1°	485	1373	50	381	2289	2634,26	2641,89
		1464			2380	2738,98	2746,92
100% + 2°	505	1373	100	391	2369	2726,32	2734,22
		1464			2460	2831,05	2839,25
100% + 3°	525	1373	150	401	2449	2818,39	2826,55
		1464			2540	2923,12	2931,58
100% + 4°	545	1373	200	411	2529	2910,46	2918,89
		1464			2620	3015,18	3023,92
100% + 5°	565	1373	250	421	2609	3002,52	3011,22
		1464			2700	3107,25	3116,25
100% + 6°	585	1373	300	431	2689	3094,59	3103,55
		1464			2780	3199,32	3208,58
100% + 7°	605	1373	350	441	2769	3186,66	3195,89
		1464			2860	3291,38	3300,92
100% + 8°	625	1373	400	451	2849	3278,72	3288,22
		1464			2940	3383,45	3393,25
100% + 9°	645	1373	450	461	2929	3370,79	3380,55
		1464			3020	3475,52	3485,58
100% + 10°	665	1373	500	471	3009	3462,86	3472,89
		1464			3100	3567,58	3577,92
et par degré (art. 16) en plus	20		50	10	80	92,07	92,33
100% + double art. 18	1032	1464	1250	601,2	4327,2	4979,89	4994,31
+ Art. 16 et 9° 100% + double art. 18	1064	1464	1250	601,2	4379,2	5039,73	5054,33
+ Art. 16 et 10° et par degré (art 16) en plus	32		50	10	92	105,88	106,18

Le chiffre le plus élevé concerne les aveugles, les paraplégiques et les amputés des deux membres.

N.B. - Dans la colonne Total n'est pas compris le montant de l'allocation n° 8 de 676 points pour les aveugles, les amputés des deux mains ou des deux cuisses, et impotents totaux des deux membres bénéficiaires du statut, et fixée à 800 points pour ceux d'entre eux qui ne bénéficient pas du statut. Cette allocation est pour les autres impotents doubles ou amputés doubles, fixée à 476 points (avec le statut) et à 600 points (sans le statut).

ALLOCATIONS AUX GRANDS MUTILÉS

DÉSIGNATION	NOMBRE DE POINTS ANNUEL	MONTANT MENSUEL DE L'ALLOCATION	
		Au 01/07/2010	Au 01/10/2010
Amputés :			
Désarticulation tibio-tarsienne	80,3	92,41	92,68
Amput. de la jambe avec ankyl.	235,2	270,68	271,46
Au-dessus du genou sans ankyl.	150,2	172,86	173,36
Désarticulation du genou	405,2	466,32	467,67
Amputation de la cuisse	556,5	640,44	642,29
Amputation sous-trochantér.	641,1	737,80	739,94
Désarticulation de la hanche	801,6	922,51	925,18
Désarticulation du poignet	160,5	184,71	185,24
Amput. de l'avant-bras avec ankyl.	315,4	362,97	364,02
Amput. de l'avant-bras sans ankyl.	230,4	265,15	265,92
Désarticulation du coude	405,2	466,32	467,67
Amputation du bras	556,5	640,44	642,29
Amputation sous-tubérositaire	641,1	737,80	739,94
Désarticulation de l'épaule	801,6	922,51	925,18
Blessés crâniens (suivant la fréquence des crises) :			
1 ^{re} catégorie	200,6	230,86	231,53
2 ^e catégorie	400,8	461,25	462,59
3 ^e catégorie	601,2	691,88	693,89
4 ^e catégorie	801,6	922,51	925,18
Aveugles	982	1130,12	1133,39

MAJORATION ENFANT INFIRME ET POUR ENFANT D'INVALIDE

Au-dessus de 85% ou de veuve, ayant cessé d'ouvrir droit aux prestations familiales

DEGRÉ D'INVALIDITÉ	NOMBRE DE POINTS ANNUEL	MONTANT MENSUEL DE LA MAJORATION	
		Au 01/07/2010	Au 01/10/2010
85%	65	74,80	75,02
90%	77	88,61	88,87
95%	85	97,82	98,10
100% et veuves de guerre	92	105,88	106,18
Enfant infirme : veuve ou orphelin	333	383,23	384,34

RETRAITE DU COMBATTANT

A.C. Guerre 14/18	NOMBRE DE POINTS ANNUEL	MONTANT MENSUEL DE LA MAJORATION	
		Au 01/07/2010	Au 01/10/2010
A.C. Guerre 39/45 et T.O.E.	44	595,55	609,40
Autres catégories d'A.C. âgés de 65 ans			

NOTE IMPORTANTE – Nous rappelons que pour une pension donnée, correspondant à un pourcentage fixe, le nombre de points porté sur le tableau reste invariable. Si le coût de la vie augmente, c'est la valeur du point qui suit l'augmentation; mais le nombre de points reste toujours le même.

DÉCORATIONS

Montant annuel des traitements : médaille militaire : **4,57 €**; Légion d'honneur : Chevalier **6,10 €**; Officier **9,15 €**; Commandeur **12,20 €**; Grand Officier **24,39 €**; Grand-Croix **36,59 €**.

À noter qu'en cas d'élévation de grade dans l'ordre de la Légion d'honneur au titre Grand Mutilé, le premier traitement ne subit pas d'augmentation.

PENSION DES VEUVES

DÉSIGNATION	NOMBRE DE POINTS ANNUEL	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		Au 01/07/2010	Au 01/10/2010
Non remariées ou remariées et redevenues veuves, au-dessus de 50 ans ou infirmes. Taux exceptionnel	682	784,87	787,14
Non remariées ou remariées et redevenues veuves, âgées de plus de 40 ans. Taux normal	515	592,68	594,40
Non remariées ou remariées et redevenues veuves, au-dessous de 40 ans. Taux de réversion	348	400,49	401,65
Majoration spéciale pour veuves d'invalides bénéficiant de l'article L 18 et de l'allocation spéciale 5 bis/a ⁽¹⁾ âgées de plus de 57 ans	260	299,22	300,08
Majoration spéciale pour veuves d'invalides bénéficiant de l'article L 18 et de l'allocation spéciale 5 bis/b ⁽¹⁾ sans condition d'âge	350	402,79	403,96

Les veuves remariées après le 2 octobre 1941, redevenues veuves recouvrent leur droit à pension. La pension du taux de réversion est accordée à la veuve quand le décès est étranger aux infirmités ouvrant droit à pension et quand le pourcentage de pension était au moins égal à 60% et inférieur à 85%. La pension au taux normal est accordée aux veuves des pensionnés à 85% et plus, ou quand le décès est en rapport direct avec les infirmités ouvrant droit à pension, quel que soit le taux de la pension (fournir certificat médical).

Dans les deux cas le mariage doit avoir duré au moins deux ans.

À noter que le taux normal et le taux de réversion passent uniformément au taux exceptionnel à 50 ans pour les veuves non remariées (ou avant 50 ans pour les veuves infirmes) sous réserve que la veuve remplisse les conditions de fortune exigées.

(1) La majoration spéciale est attribuée pour les soins donnés par elles à leur mari aux veuves de grands invalides relevant de l'article L 18 du code et bénéficiaires de l'allocation spéciale n° 5 bis/a ou n° 5 bis/b (aveugles, paraplégiques, amputés de deux ou plus de deux membres) lorsqu'elles sont titulaires d'une pension si elles justifient d'une durée de mariage et de soins donnés d'une manière constante pendant au moins quinze années.

MAJORATION DES PENSIONS DE VEUVES AYANT DES ENFANTS À CHARGE

Selon les conditions des articles L50 et 51 du code des pensions

NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE DE POINTS ANNUEL	TAUX SPÉCIAL NORMAL ET DE RÉVERSION MENSUEL	
		Au 01/07/2010	Au 01/10/2010
Un enfant	120	138,10	138,50
Deux enfants	140	161,12	161,58
Par enfant et plus	160	184,13	184,67

PENSIONS D'ASCENDANTS

	NOMBRE DE POINTS ANNUEL	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		Au 01/07/2010	Au 01/10/2010
Ascendants (père, mère, grand-père ou grand-mère) non remariés	243	279,65	280,46
Ascendants (père, mère, grand-père ou grand-mère) remariés	122	140,40	140,81
Majoration pour chaque enfant mort pour la France en plus du premier	45	51,79	51,94

ALLOCATION AUX IMPLAÇABLES

C'est une allocation différentielle qui vient s'ajouter au montant de la pension en principal et à ses suppléments, pour former un total mensuel qui ne peut être supérieur à :

	Au 01/07/2010	Au 01/10/2010
1 500 points (à 60 ans)	1726,25	1731,25
1 200 points (à 65 ans)	1381,00	1385,00

PENSIONNÉS POUR TUBERCULOSE

	NOMBRE DE POINTS ANNUEL	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		Au 01/07/2010	Au 01/10/2010
Indemnité de soins	916	1054,16	1057,22
Indemnité de ménage	458	527,08	528,61
Indemnité de reclassement	687	790,62	792,91
Indemnité de ménage	275	316,48	317,40

Organisation

Conseil d'administration

BUREAU

Henri Denys de Bonnaventure
Président
Médaille Militaire

Bertrand de Lapresle
Vice-président
Grand officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Bernard Allorent
Trésorier

Jean Roquet Montegon
Trésorier adjoint
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

André Matzneff
Secrétaire du Conseil
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

MEMBRES

Hubert Chauchart du Mottay
Président de la fondation
Commandeur de la Légion d'honneur
Grand-Croix de l'Ordre national du Mérite

Jean Salvan
Président honoraire
Grand officier de la Légion d'honneur
Grand-Croix de l'Ordre national du Mérite

Michel Clicque
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Charles Dauphin
Chevalier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire
Valeur Militaire

Guy Delplace
Médaille Militaire
Croix de Guerre

William Dumont
Officier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire
Officier de l'Ordre national du Mérite

Michel Eychenne
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Michel Franque
Commandeur de la Légion d'honneur
Grand officier de l'Ordre national du Mérite

Jacques Fuksa
Officier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire

Xavier Halgand
Officier de l'Ordre national du Mérite

Jean-Daniel Marquis
Médaille de la Défense nationale

Pierre Merglen
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Jean Monier
Chevalier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire
Croix de Guerre

Georges Morin
Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Michel Nail
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Antoine du Passage
Vice-président honoraire
Officier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire

Direction générale

Olivier Roussel
Directeur général
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Patrice Rézeau
Directeur adjoint
Chargé de la vie associative

Roselyne Binon-Loïs
Chef des services comptables

Catherine Lefebvre
Responsable juridique et financier

Dominique Lelong
Directeur Moussy

Isabelle Chopin
Directrice adjointe Le Coudon

LES FONDATEURS

Colonel Yves Picot † (1862-1938)
Président

Bienaimé Jourdain † (1890-1948)
Secrétaire général

Albert Jugon † (1890-1959)
Secrétaire général

LES VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Madame H.-A. Strong †
Chevalier de la Légion d'honneur

Madame Cathelin †

Colonel Corrin Strong †
Combattant volontaire dans l'armée française
1914-1918

Délégués régionaux et départementaux, porte-drapeaux

Alpes de Haute-Provence et Alpes-Maritimes

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Alain Bouhier

06, 04
18, rue Acchiardi de St-Léger
06300 Nice
Tél. : 04 93 56 30 92
bouhier.nice@laposte.net

PORTE-DRAPEAU

Frédéric Durini

Lotissement les Trois Palmiers
1130, avenue de Vaugrenier
06270 Villeneuve-Loubet
Tél. : 06 12 39 08 75

Alsace

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Bernard Simon

68
5, rue Pasteur
68730 Blotzheim
Tél. : 03 89 68 43 54

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Georges Wilbert

67
13, rue du Lavoir
67260 Keskateil
Tél. : 03 88 00 21 62

PORTE-DRAPEAU

Georges Wilbert

13, rue du Lavoir
67260 Keskateil
Tél. : 03 88 00 21 62

Aquitaine

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Michel Potriquet

24, 33, 47
5, rue André Gide
33980 Audenge
Tél. : 05 56 82 54 87
michel.potriquet@gmail.com

PORTE-DRAPEAU

Jean-Claude Dourne

9 bis, rue de l'Aiguillon
33120 Arcachon
Tél. : 05 56 54 81 00

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean-François Louvrier

64, 40
3, impasse des Palombes
64230 Lescar
Tél. : 05 59 81 26 56
jflouvrier@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Viviane Roulet

Route de Castetpugon-L'Église
64350 Simacourbe
Tél. : 05 59 68 22 50

Auvergne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean Radjenovic

03, 15, 43, 63
29, boulevard du Pont-Garnichaud
63260 Aigueperse
Tél. : 04 73 63 60 68

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Ludovic Masson

03, 15, 43, 63
27, llot Aragon 2
63500 Issoire
Tél. : 04 63 44 50 85
Tél. : 06 07 50 75 30

Bourgogne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Robert Esquirol

21, 58, 71, 89
9, rue des Écoles
21910 Noiron-sous-Gevrey
Tél. : 03 80 36 91 72
esquirol.robert@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAU

Michel Clerget

Rue de la Gare
Les Collinettes
21410 Malain
Tél. : 03 80 23 68 80

Bretagne - Pays de Loire

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Lucien Flamant

22, 35
1, rue St Michel
22430 Erquy
Tél. : 02 96 72 40 81
lflamant@gueules-cassees.asso.fr

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

Lucien Goragner

29
11, route de Bénodet
29950 Clohars-Fouesnant
Tél. : 02 98 57 20 06

Pierre Merglen

56
Kerprat
56450 Theix
Tél. : 02 97 43 02 80
Tél. : 06 31 95 46 39

Laurent Drouart

49, 53, 72
La Pare Gère
72510 Requeuil
Tél. : 02 43 46 44 80
Tél. : 06 18 05 22 98

PORTE-DRAPEAU

Roger Tanguy

94, rue François Coppée
29200 Brest
Tél. : 02 98 47 92 23

Centre

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Jean Beauval

18, 28, 45
37 bis, rue de la Sente
45400 Fleury-les-Aubrais
Tél. : 02 38 86 19 46

Jacques Augière

36, 37, 41
10, avenue des Tilleuls
37600 Perrusson
Tél. : 02 47 59 39 85

PORTE-DRAPEAU

Georges Leplatre

8, rue des Petits-Osiers
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle
Tél. : 02 38 88 44 27

Champagne - Ardennes

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean Deprez 🇫🇷

08, 51, 10, 52
10, rue de Paradis
51480 La Neuville-aux-Larris
Tél. : 03 26 58 15 73
jeandep@wanadoo.fr

Corse

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

René Chiaramonti 🇫🇷 🇮🇹 🇮🇹 🇮🇹

2A, 2B
Villa St-Jean-Baptiste
Route de St Antoine,
Nocello Bas, 20200 Bastia
Tél./Fax : 04 95 31 20 00
rchiaramonti@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Gérard Blonde 🇫🇷

Lotissement Santa Catalina n°29
20290 Borgo
Tél. : 04 95 31 16 02

Dom-Tom et étranger

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

René Fourcade 🇫🇷

Délégué pour les Dom-Tom et l'étranger
7, rue d'Angalinat
31380 Montastruc-la-Conseillère
Tél. : 05 61 84 31 16
rene.fourcade@wanadoo.fr

Franche-Comté

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jacques Mougin 🇫🇷

25, 39, 70, 90
5, rue des Frères Piquerez
25120 Maiche
Tél. : 06 86 25 69 51
j.mougin11@aliceadsl.fr

PORTE-DRAPEAU

Roger Deschamps 🇫🇷 🇫🇷

13, rue Métin
25000 Besançon
Tél. : 03 81 53 73 03

Ile-de-France

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Bernard Luquet 🇫🇷

75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
78, rue de la Fraternité
93700 Drancy
Tél. : 01 48 95 32 65
bernard.luk@free.fr

Gérard Pinson 🇫🇷 🇫🇷

75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
21, rue Saint-Georges
77122 Monthyon
Tél. : 01 64 36 12 51
gpinson@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Gilles Ménard 🇫🇷

6, square George Sand
78190 Trappes
Tél. : 01 78 51 10 52
gillesmenard2001@yahoo.fr

Languedoc-Roussillon

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Charles Dauphin 🇫🇷 🇫🇷

07, 11, 30, 34, 48, 66
18, rue Marcel Pagnol
11000 Carcassonne
Tél. : 04 34 42 23 19
Tél. : 06 60 07 60 72

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Gabriel Mene 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷

66
Résidence L'Oiseau blanc
3 bis, allée de Bacchus
66000 Perpignan
Tél. : 04 68 56 64 52
mene.gabriel@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAU

Daniel Tamagni 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷

80, avenue de la Gare
« Le Velasquez » - 30900 Nîmes
Tél. : 04 66 40 33 17
Tél. : 06 60 68 32 85

Lorraine

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Serge Veron 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷

54, 55, 88
31, rue du Remenaumont
54600 Villers-les-Nancy
Tél. : 03 83 27 42 88
sveron@gueules-cassees.asso.fr

Robert Lang

57
12, impasse des Violettes
57155 Marly
Tél. : 03 87 63 40 51
rlang@gueules-cassees.asso.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

André Dezavelle 🇫🇷

55
7, rue du Paquis, St-Mihiel
55300 Chauvencourt
Tél. : 06 81 64 67 74
Tél. : 03 29 91 08 67

PORTE-DRAPEAU

Gilbert Giron 🇫🇷 🇫🇷

36, rue de la Libération
55300 Dompcevrin
Tél. : 03 29 90 12 14

Gilbert Piant 🇫🇷

20, rue du Portugal
54500 Vandœuvre-les-Nancy
Tél. : 03 83 90 17 99

Joseph Zahm 🇫🇷

2, rue des 4 Vents
57530 Maizery
Tél. : 03 87 64 45 17

Midi-Pyrénées

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Robert Aragon 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷

09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82
Place de l'Église
09190 Saint-Lizier
Tél. : 05 61 66 25 85

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

Henri Daléas 🇫🇷 🇫🇷

65
80, chemin de la Passade
65200 Montgaillard
Tél. : 05 62 91 51 77

Frédéric Martinez

09, 12, 31, 81
5, chemin de Pelleport, Bât A
31500 Toulouse
Tél. : 05 61 54 37 49
fcj@online.fr

André Moncassin 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷

32, 82, 46
40, rue du Général-de-Gaulle
32140 Masseube
Tél. : 05 62 66 12 61
andre.moncassin@wanadoo.fr

Nord - Pas-de-Calais

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Christian Gremont  

59, 62
1278, rue de la Libération
59242 Genech
Tél. : 03 20 79 58 29
c.gremont@orange.fr

PORTE-DRAPEAU

André Neirinck

Résidence des Rouges Barres
Appartement 25
4, rue de Chanzy - 59260 Lezennes
Tél. : 03 66 96 26 15

Normandie

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Jean-Louis Posière    

27, 76
5, allée J.-P. Rameau
Côte Mont-aux-Malades
76960 Notre-Dame-de-Bondeville
Tél. : 02 35 75 73 13
jloposiere@gueules-cassees.asso.fr

André Jacques    

14, 27, 50, 61, 76
8, rue des Houx
Oissel-le-Noble
27190 Ferrières-Haut-Clocher
Tél. : 02 32 34 85 67
andre.jacques552@orange.fr

PORTE-DRAPEAU

Gilbert François 

31, boulevard Raymond-Poincaré
14000 Caen
Tél. : 02 31 72 42 88

Picardie

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Anselme Vilmont   

02, 60, 80
39, square Samarobrive
80000 Amiens
Tél. : 03 22 91 14 01

Poitou-Charentes

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean-Claude Montardy  

16, 17, 44, 79, 85, 86
7, rue des Prés Guérins
17540 Loiré-de-Vérines
Tél. : 05 16 49 50 86
jcmontardy@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Robert Abian  

6, rue Pujos - 17300 Rochefort-sur-Mer
Tél. : 06 63 59 06 26

Provence

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Lucien Humblot   

13, 83, 84
Domaine des Gueules Cassées
627, avenue du Colonel Picot
Le Coudon - BP 147
83163 La-Valette-du-Var Cedex
Tél. : 04 94 61 93 00
lhumblot@gueules-cassees.asso.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Bernard Tomasetti  

13, 83, 84
37, rue Carnot - 13680 Lançon-de-Provence
Tél. : 04 90 59 93 36
btomasetti@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Michel Kruke Montreau

Domaine des Gueules Cassées
627, avenue du Colonel Picot
Le Coudon - BP 147
83163 La-Valette-du-Var Cedex
Tél. : 04 94 61 93 00

Rhône-Alpes

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Michel Clicque     

01, 05, 26, 38, 42, 69
48, rue des Frères Lumière
01240 St-Paul-de-Varax
Tél. : 06 73 11 02 48
Tél. : 04 74 42 57 49
michel.clicque@sfr.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Jean Matton 

05, 26, 38
Montée Château Grillet
38138 Les Côtes d'Arey
Tél. : 04 74 58 88 71

PORTE-DRAPEAU

Bernard Ledogar  

54, rue Garibaldi
69006 Lyon
Tél. : 04 72 43 05 56
ledogar.bernard@club-internet.fr

Savoie

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Tadj Charef  

73, 74
15, rue de Rumilly
74000 Annecy
Tel. : 06 30 82 08 93

PORTE-DRAPEAU

André Boisier

Les Romantines
356, avenue Charles-de-Gaulle
74800 La-Roche-sur-Foron
Tél. : 04 50 25 12 19

DÉLÉGUÉS HONORAIRES

Michel Deglaire 

André Dépit   

Roger Gaillard   

Roland Lamouret    

Joseph Lannes    

Jean Lequertier   

Jean Monier   

Fernand Ney   

Pierre Nicollin 

Roland Perrin   

Roger Pont  

Robert Preney  

Jean Riccardi  

René Rondot  

André Saint-Martin   

Pierre Soumache   

PORTE-DRAPEAUX HONORAIRES

Robert Bordachar

Gilles Kaddour 

François Derrien   

Jean Joblin   

Jean Durand

François Pacifico   

Ayant à 20 ans touché le fond de la détresse morale et physique,
nous nous sommes retrouvés et nous nous sommes élevés.

Nous nous sommes unis.

Dans les chemins de la fraternité, rien ne pouvait plus nous arrêter.

Nous nous sommes appelés nous-mêmes Les Gueules Cassées, et avons
adopté comme devise « Sourire Quand Même ».

Colonel Yves Picot



Union des Blessés de la Face et de la Tête

« Les Gueules Cassées »

20, rue d'Aguesseau, 75008 Paris

Tél. : 01 44 51 52 00

Télécopie : 01 42 65 04 14

site internet : www.gueules-cassees.asso.fr

e-mail : info@gueules-cassees.asso.fr

